

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, June 14, 2021

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met by videoconference this day at 2 p.m. [ET] to consider Bill C-228, An Act to establish a federal framework to reduce recidivism.

Senator Gwen Boniface (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I am Gwen Boniface, a senator from Ontario, and I have the pleasure of chairing this committee. Today, we are conducting a public meeting of the Standing Senate Committee on National Security and Defence via video conference. Thank you in advance, senators, for your patience as we adapt to this new way of holding our meetings.

Before we begin, I'd like to remind senators to please keep your microphones muted at all times unless recognized by name by the chair, and avoid switching from one language to the other in the same intervention.

Should any technical challenges arise, particularly in relation to interpretation, please signal this to the chair or the clerk, and we will work to resolve the issue. Please note that we may need to suspend during these times, as we need to ensure that all members are able to participate fully.

Finally, I would like to remind all participants that Zoom screens should not be copied, recorded or photographed; you may use and share official proceedings posted on the SenVu website for that purpose.

I would now like to introduce the members of the committee who are participating in this meeting: Senator Boisvenu, a deputy chair of the committee; Senator Dagenais, a deputy chair of the committee; Senator Dalphond, fourth member of the steering committee; Senator Busson; Senator Jaffer; Senator Martin; Senator McPhedran; Senator Moodie; Senator Oh; Senator Pate; and Senator Richards.

To ease the flow of this virtual meeting, I have prepared a list of questioners, starting with the Senate sponsor of the bill, followed by the members of the steering committee, who will be followed by the rest of the committee members on rotation. If senators do not have a question, they are asked to signal this to the clerk via the Zoom chat.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 14 juin 2021

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 14 heures (HE), par vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-228, Loi établissant un cadre fédéral visant à réduire la récidive.

La sénatrice Gwen Boniface (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Mesdames et messieurs les sénateurs, je suis Gwen Boniface, une sénatrice de l'Ontario, et j'ai le plaisir de présider ce comité. Aujourd'hui, nous tenons une séance publique du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense par vidéoconférence. Je vous remercie d'avance, chers collègues, de votre patience tandis que nous nous adaptons à cette nouvelle façon de tenir nos réunions.

Avant de commencer, j'aimerais rappeler aux sénateurs qu'ils doivent garder leurs microphones en sourdine en tout temps, à moins que la présidente ne leur donne la parole, et qu'ils doivent éviter de passer d'une langue à l'autre dans la même intervention.

Si des difficultés techniques surviennent, particulièrement en ce qui concerne l'interprétation, veuillez en faire part à la présidente ou à la greffière et nous nous efforcerons de régler le problème. Veuillez noter que nous devons peut-être suspendre la séance pendant ce temps, car nous devons nous assurer que tous les membres sont en mesure de participer pleinement.

Enfin, j'aimerais rappeler à tous les participants que les écrans Zoom ne doivent pas être copiés, enregistrés ou photographiés; vous pouvez utiliser et partager les délibérations officielles affichées sur le site Web de SenVu à cette fin.

J'aimerais maintenant présenter les membres du comité qui participent à cette réunion, soit le sénateur Boisvenu, vice-président du comité; le sénateur Dagenais, vice-président du comité; le sénateur Dalphond, quatrième membre du comité directeur; la sénatrice Busson; la sénatrice Jaffer; la sénatrice Martin; la sénatrice McPhedran; la sénatrice Moodie; le sénateur Oh; la sénatrice Pate; et le sénateur Richards.

Pour faciliter le déroulement de cette réunion virtuelle, j'ai préparé une liste d'intervenants, qui commence par le parrain du projet de loi au Sénat, viennent ensuite les membres du comité directeur, qui seront suivis des autres membres du comité à tour de rôle. Si les sénateurs n'ont pas de questions à poser, il leur est demandé de le signaler à la greffière grâce à la fonction clavardage de Zoom.

For today's 90-minute panel, the witnesses have been given up to seven minutes each for opening remarks. Senators will be given four minutes each for questions.

Honourable senators, today, we are continuing our study of Bill C-228, An Act to establish a federal framework to reduce recidivism.

For today's panel, we are pleased to have appearing before us Dr. R. Karl Hanson, Adjunct Research Professor, Carleton University, and former manager of Corrections Research at Public Safety Canada, appearing today as an individual; Mukwa Musayett (Dr. Shelly Johnson), Canada Research Chair in Indigenizing Higher Education, and Associate Professor at Thompson Rivers University; Dr. Franca Cortoni, Professor of Criminological Psychology with the School of Criminology at the University of Montreal; and Dr. Carl James, Professor and Jean Augustine Chair in Education, Community and Diaspora at York University.

On behalf of the committee, I would like to thank you all for appearing today. For opening remarks, we will start with Dr. Hanson, to be followed by Dr. Johnson, Dr. Cortoni and Dr. James.

The floor is now yours, Dr. Hanson.

Dr. R. Karl Hanson, Adjunct Research Professor, Carleton University and former manager of Corrections Research at Public Safety Canada, as an individual: Hello. It is my pleasure to be here today.

For those who might not know about me, I am a psychologist registered in the province of Ontario. As said, I'm an academic at Carleton University. The main reason you probably invited me here is due to my experience working in government as a correctional researcher on issues of crime policy and correctional intervention. I retired from Public Safety Canada in 2017, and since that time, I've been still conducting research and been involved in a lot of discussions about what we should do in order to effectively manage the risks presented by people who have been in the criminal justice system.

Having spent much of my career looking at recidivism and recidivism-reduction programs, it comes as no surprise that I think this is a very valuable initiative, and I support you and the House for putting this forward. I also support the Senate discussion of calling witnesses, in that it's important for these proposals to be discussed and fine-tuned as much as they can. I am happy to be able to contribute the information and the ideas I can that could help focus some of your discussion on these issues.

Lors de la séance d'aujourd'hui, qui durera 90 minutes, les témoins disposeront chacun d'un maximum de sept minutes pour faire une déclaration préliminaire. Les sénateurs disposeront de quatre minutes chacun pour poser des questions.

Mesdames et messieurs les sénateurs, nous poursuivons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-228, Loi établissant un cadre fédéral visant à réduire la récidive.

Nous sommes heureux d'accueillir aujourd'hui M. R. Karl Hanson, professeur de recherche auxiliaire à l'Université Carleton et ancien gestionnaire de la recherche correctionnelle à Sécurité publique Canada, qui comparait à titre personnel; Mukwa Musayett (Mme Shelly Johnson), titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'indigénisation de l'enseignement supérieur et professeure agrégée à l'Université Thompson Rivers; Mme Franca Cortoni, professeure de psychologie criminologique à l'École de criminologie de l'Université de Montréal; et M. Carl James, professeur et titulaire de la Chaire Jean Augustine en éducation, communauté et diaspora à l'Université York.

Au nom du comité, je vous remercie tous d'être venus aujourd'hui. Nous allons commencer par M. Hanson, qui sera suivi de Mme Johnson, de Mme Cortoni et de M. James.

Vous avez la parole, monsieur Hanson.

M. R. Karl Hanson, professeur de recherche auxiliaire, Université Carleton et ancien gestionnaire de la recherche correctionnelle à Sécurité publique Canada, à titre personnel : Bonjour. Je suis heureux d'être ici aujourd'hui.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis psychologue agréé dans la province de l'Ontario. Comme cela a été dit, je suis universitaire à l'Université Carleton. Vous m'avez probablement invité ici principalement parce que j'ai travaillé au sein du gouvernement à titre de chercheur sur les questions de politique en matière de criminalité et d'intervention correctionnelle. J'ai pris ma retraite de Sécurité publique Canada en 2017, et depuis, je mène toujours des recherches et je participe à de nombreuses discussions sur ce que nous devrions faire pour gérer efficacement les risques présentés par les personnes qui sont passées par le système de justice pénale.

Comme j'ai passé une bonne partie de ma carrière à étudier les programmes de réduction de la récidive, vous ne serez pas surpris d'apprendre que je considère qu'il s'agit d'une initiative de grande valeur, et que je vous appuie, vous et la Chambre, d'avoir présenté cette mesure. J'appuie également la discussion au Sénat et la convocation de témoins, car il est important que ces propositions soient discutées et peaufinées autant que possible. Je suis heureux de pouvoir vous faire part d'informations et d'idées qui sont susceptibles de vous aider à orienter votre discussion sur ces questions.

What I think needs to be focused on is the big question of whether this initiative, so to speak, will achieve the desired results.

The aspiration to reduce criminal recidivism is not new. It's explicitly stated in the 1992 Corrections and Conditional Release Act. If you look at the enabling legislation of most of the provinces and territories, they too have rehabilitation as a central focus — not the sole focus but a clear focus of these acts.

If you talk to people who are working in the correctional system, they will already describe themselves as being in the rehabilitation business. So there's a lot of good work already being done. The correctional systems across Canada already have risk assessment tools to identify and prioritize people for programs and interventions. There's a wide range of rehabilitation programs that are used, including specialized programs for intimate partner violence, sexual offending risk and substance abuse. There are programs designed for young people, for women and for people of Indigenous heritage, so this isn't brand new. We have been doing this.

My hope is that in three years' time if this goes through and when it's time to write the report, it's not just repackaging what has been done up to this point. There are a lot of good things that could be repackaged and identified in that report, but I hope this initiative will be the occasion to move things forward. And I think we can do better.

The extent to which individuals in the correctional systems who are released return to crime is between 25% and 40% after two years, and if you wait a bit longer, the numbers go up. Most of them will be back in the system after four or five years. This is too high.

It's also important to remember that being an "offender" is not a permanent condition. Almost all individuals will eventually desist from crime with advanced age and increased maturity. Very few individuals return to crime after being free for 5 to 10 years in the community.

However, living crime-free is a low threshold for successful reintegration. A recent report from Public Safety Canada found that 14 years after being released from CSC, the Correctional Service of Canada, most individuals were unemployed, and over half of them had no income at all from employment. It would be great if we could do better. So what are the things that could be done to move things forward?

Je pense qu'il faut se concentrer sur la grande question de savoir si cette initiative, pour ainsi dire, permettra d'atteindre les résultats souhaités.

L'aspiration à réduire la récidive criminelle n'est pas nouvelle. Elle est explicitement énoncée dans la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition de 1992. Si vous examinez les lois habilitantes de la plupart des provinces et des territoires, vous constaterez qu'elles ont aussi pour objectif central la réadaptation. Ce n'est pas le seul objectif de ces lois, mais c'est un objectif très clair.

Si vous parlez à des gens qui travaillent dans le système correctionnel, ils vous diront qu'ils sont déjà dans le domaine de la réadaptation. Il y a donc déjà beaucoup de bon travail qui se fait. Les systèmes correctionnels du Canada disposent d'ores et déjà d'outils d'évaluation des risques pour identifier les personnes et les faire participer de façon prioritaire aux programmes et aux interventions. Des programmes de réadaptation très divers sont utilisés, y compris des programmes spécialisés pour la violence par un partenaire intime, pour le risque de délinquance sexuelle et pour la toxicomanie. Il y a des programmes conçus pour les jeunes, les femmes et les personnes d'origine autochtone, alors ce n'est pas quelque chose de tout à fait nouveau. Nous faisons cela depuis longtemps.

Si le projet de loi est adopté, j'espère que dans trois ans, lorsque le moment sera venu de rédiger le rapport, il ne s'agira pas simplement de remettre un coup de peinture fraîche sur ce qui a été fait jusqu'à maintenant. Il y a beaucoup de bonnes choses qui pourraient être réemployées et identifiées dans ce rapport, mais j'espère que cette initiative sera l'occasion de faire avancer les choses. Et je pense que nous pouvons faire mieux.

Le taux de récidive des personnes libérées se situe entre 25 et 40 % après deux ans, et si vous attendez un peu plus longtemps, les chiffres augmentent. La plupart retourneront dans le système après quatre ou cinq ans. Ces chiffres sont trop élevés.

Il est également important de se souvenir que le fait d'être un « délinquant » n'est pas un état permanent. Presque tous les individus finissent par renoncer à la criminalité lorsqu'ils atteignent un âge avancé et une maturité accrue. Très peu de gens retournent à la criminalité après avoir été libres pendant 5 à 10 ans dans la société.

Cependant, le fait de vivre sans se livrer à la criminalité est un seuil d'exigence peu élevé en matière de réinsertion sociale. Selon un rapport récent de Sécurité publique Canada, 14 ans après avoir été libéré du SCC, le Service correctionnel du Canada, la plupart des personnes étaient sans emploi, et plus de la moitié d'entre elles n'avaient aucun revenu d'emploi. Ce serait formidable si nous pouvions faire mieux. Quelles mesures pourrait-on prendre pour faire avancer les choses?

The first thing I would encourage government to think about is having truly national recidivism statistics. We have talked about having recidivism statistics for many years. It would be great to have that possible. This would require some cooperation with the provinces because some of the provinces now collect it and this would require elaboration. It could potentially be done through the Canadian Police Information Centre, or CPIC, system with the RCMP, although that would require strengthening that system in significant ways. We need something to tell whether this is working or not. Without some system or way of monitoring ongoing recidivism, it would be hard to evaluate the efforts. It's possible. There are many countries in the world that have national annual recidivism statistics. This is clearly within our technology.

The second point is I think we need training centres. If you look around the country, there are a lot of good programs, a lot of things people are doing well, but if you want to learn how to do those things well, it's very hard to do. There are also too many programs that I know about that have started as pilot projects, they have been demonstrated to be successful and then they've essentially disappeared. They've disappeared because no one is sustaining them, there is no place you can go and learn them, the principals involved moved on to other things and they retired, as people do, and disappeared. We need some capacity for retention of knowledge and the dissemination of knowledge. The training centres could also be used as a place for identifying promising programs both nationally and internationally.

The Chair: Thank you very much, Dr. Hanson. We'll now move to Dr. Johnson.

Mukwa Musayett (Dr. Shelly Johnson), Canada Research Chair in Indigenizing Higher Education, Associate Professor, Thompson Rivers University, as an individual: *[Another language spoken]*

I want to acknowledge honourable members of the Senate. Thank you for inviting me to speak to you today.

I am speaking from the unceded and occupied territory of Tk'emlúps te Secwépemc. I am living about three kilometres away from the Kamloops Indian Residential School, the site of 215 unmarked graves of our children at the confluence of the North and South Thompson Rivers.

I want to share my comments, and I thought it would be important for you — because this is my first time appearing in front of a committee — that my comments are informed by my experience as a Saulteaux Ojibway Indigenous woman from Treaty 4 territory, Keeseekoose First Nation. I am the grandchild of the late Laura Stevenson Fischer, who was an inmate at the Lebreton Residential School in the Fort Qu'Appelle Valley in

La première chose à laquelle j'encourage le gouvernement à réfléchir, c'est d'avoir des statistiques vraiment nationales sur la récidive. Les statistiques sur la récidive sont un sujet de conversation depuis de nombreuses années. Ce serait bien que ce soit possible. Il faudrait une collaboration avec les provinces, car certaines d'entre elles recueillent désormais ces données et il faudrait que cela soit développé. Cela pourrait se faire par l'entremise du système de données du Centre d'information de la police canadienne, le CIPC, avec la GRC, bien que cela nécessite un renforcement important de ce système. Il nous faut quelque chose pour savoir si cela fonctionne ou non. Sans un système ou une façon de surveiller la récidive, il sera difficile d'évaluer les efforts déployés. C'est possible. De nombreux pays ont des statistiques nationales annuelles sur la récidive. C'est clairement à notre portée sur le plan technique.

Deuxièmement, je pense que nous avons besoin de centres de formation. Si vous regardez partout au pays, il y a beaucoup de bons programmes, beaucoup de personnes qui font du bon travail, mais si vous voulez apprendre à bien faire ces choses, c'est très difficile. Il y a aussi, à ma connaissance, trop de programmes qui ont commencé comme projets pilotes, qui ont fait leurs preuves et qui ont pour l'essentiel disparu. Ils ont disparu parce que personne ne les soutient, parce qu'il n'y a pas de formation sur ces programmes, parce que les principaux intéressés sont passés à autre chose et ils ont pris leur retraite, comme le font les gens, et ont disparu. Nous avons besoin d'une certaine capacité de préservation et de diffusion des connaissances. Les centres de formation pourraient également servir de lieux de recensement des programmes prometteurs à l'échelle nationale et internationale.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur Hanson. Nous allons maintenant passer à Mme Johnson.

Mukwa Musayett (Shelly Johnson), titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'indigénisation de l'enseignement supérieur, professeure agrégée, Université Thompson Rivers, à titre personnel : *[Mots prononcés dans une autre langue]*

Je tiens à saluer les sénatrices et les sénateurs. Je vous remercie de m'avoir invitée à m'adresser à vous aujourd'hui.

Je m'exprime depuis le territoire non cédé et occupé des Tk'emlúps te Secwépemc. Je vis à environ trois kilomètres du pensionnat indien de Kamloops, où se trouvent 215 tombes anonymes de nos enfants, au confluent des rivières Thompson Nord et Thompson Sud.

J'ai un certain nombre de choses à vous dire et j'ai pensé qu'il serait important que vous sachiez — car c'est la première fois que je comparais devant un comité — que mes commentaires se fondent sur mon vécu de femme autochtone ojibwée de Saulteaux du territoire visé par le Traité n° 4, la Première Nation Keeseekoose. Je suis la petite-fille de la regrettée Laura Stevenson Fischer, qui était détenue au pensionnat Lebreton, dans

Saskatchewan. I'm a former RCMP member in northern British Columbia. I was a former child protection and support service social worker for 25 years with the B.C. Ministry of Children and Family Development, and an executive director of a delegated First Nations child welfare agency in downtown Victoria called Surrounded by Cedar Child and Family Services.

For the past 13 years, I have been an Indigenous academic, researcher and professor at the University of British Columbia in Vancouver on the unceded and occupied territory of the Musqueam Indian Band, and Thompson Rivers University on the unceded and occupied territory of Tk'emlúps te Secwépemc. What senators may or may not know is that 95% of British Columbia is not covered by treaty.

I was in the very first Indigenous doctoral cohort at the University of British Columbia, and that was where I defended my dissertation on the topic of traumatized urban Indigenous children in the Canadian child protection and education system. That's probably why I am in front of you today.

My study found that 100% of the participants that I interviewed were either sexually, physically or emotionally abused in their foster-care experience, or neglected. I also found that they averaged 10 school placements, with a high of 20 school placements in that study, and an average of 8 placements, with some having as many as 50 different foster-care placements. The vast majority of the children that were adults when I interviewed them were children of Indian residential school survivors and children in care. They had an average of eight social workers. The vast majority of those social workers were not Indigenous and most of them came into foster care before they were four years old.

When I did research with the First Nations Court in Canada and looked at the oldest one, which is here in British Columbia in New Westminster, the people that I saw coming before the court, the First Nations Court, were the children of the child welfare system. That became very evident in their interactions with elders. They had been systematically stripped of their culture, language and traditions and were at high risk for reoffending.

In 2014, I held a conference at UBC to bring leaders of the Maori Youth Court in New Zealand, the Koori Court in Australia and the Native American courts in the United States together with the First Nations Court in Canada. As far as I know, that

la vallée de Fort Qu'Appelle, en Saskatchewan. Je suis une ancienne membre de la GRC, j'ai servi dans le Nord de la Colombie-Britannique. Pendant 25 ans, j'ai été travailleuse sociale aux Services de protection et de soutien pour les enfants au ministère du Développement des enfants et de la famille de la Colombie-Britannique et directrice générale d'un organisme délégué de protection de l'enfance des Premières Nations au centre-ville de Victoria, appelé Surrounded by Cedar Child and Family Services.

Ces 13 dernières années, j'ai travaillé comme universitaire, chercheuse et professeure autochtone à l'Université de Colombie-Britannique, à Vancouver, sur le territoire non cédé et occupé de la bande indienne Musqueam, ainsi qu'à l'Université Thompson Rivers sur le territoire non cédé et occupé des Tk'emlúps te Secwépemc. Ce que les sénateurs ne savent peut-être pas, c'est que 95 % de la Colombie-Britannique n'est pas visée par un traité.

J'ai fait partie de la toute première cohorte d'autochtones titulaires d'un doctorat à l'Université de la Colombie-Britannique, et c'est là que j'ai défendu ma thèse sur les enfants autochtones traumatisés en milieu urbain dans le système canadien de protection de l'enfance et d'éducation. C'est probablement la raison pour laquelle je suis devant vous aujourd'hui.

Mon étude a révélé que 100 % des participants que j'ai interviewés ont été victimes de violence sexuelle, physique ou émotionnelle lorsqu'ils étaient placés en famille d'accueil, ou qu'ils ont été négligés. J'ai aussi constaté dans le cadre de cette étude qu'ils avaient en moyenne été placés dans 10 écoles différentes, avec un maximum de 20 écoles, et j'ai relevé une moyenne de 8 placements différents en famille d'accueil, et jusqu'à 50 placements pour certains. La grande majorité des enfants, qui étaient adultes lorsque je les ai interviewés, étaient des enfants de survivants des pensionnats indiens et des enfants pris en charge. Ils avaient connu en moyenne huit travailleurs sociaux. La grande majorité de ces travailleurs sociaux n'étaient pas autochtones et la plupart de ces enfants ont été placés en famille d'accueil avant l'âge de quatre ans.

Lorsque j'ai fait des recherches en collaboration avec les tribunaux des Premières Nations du Canada et que j'ai étudié le plus ancien tribunal, ici en Colombie-Britannique, à New Westminster, les gens que j'ai vu comparaître devant la cour, le tribunal des Premières Nations, étaient issus du système de protection de l'enfance. Cela est devenu parfaitement évident dans leurs interactions avec les aînés. Ces personnes avaient été systématiquement dépouillées de leur culture, de leur langue et de leurs traditions et présentaient un très fort risque de récidive.

En 2014, j'ai tenu une conférence à l'Université de la Colombie-Britannique afin de réunir les dirigeants du Maori Youth Court en Nouvelle-Zélande, du Koori Court en Australie, des tribunaux autochtones américains aux États-Unis et

was the first time that judges and lawyers from those Commonwealth countries had come together to talk about what was happening with their youth in their courts. Recidivism was high on the list of topics.

In preparation for this, I worked with the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls and consulted with Judge Marion Buller in some of the questions to put forward.

In terms of your comments about initiating pilot projects and developing standardized or evidence-based programs aimed at reducing recidivism, much of this work has been done and reported by the Correctional Investigator and the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls. We recommend that you read those reports before you move forward.

We want to start at the beginning, knowing what data should be collected and how best to do that. We will likely need to identify race, nation, gender, age and, I submit, child welfare experience.

To promote the reintegration of people who have been incarcerated back into the community, the questions we had were: Has anyone asked recidivists why they reoffended and what would have helped them not to reoffend? Where is the research?

Addictions and mental health supports are really important owing to the legacy of the Indian residential school system and the child welfare system.

We noted that there was a lack of psychologist and psychiatric reports on file for people when we did the review for the First Nations Court, and that there was very little or no integrated case planning.

I have also sat on a Citizen Advisory Committee, and it became clear to me about the second meeting in that no one from the federal department was interested in talking about issues that needed to be addressed. The refrain seemed to be there is not money for that. From where I sat, what I saw was a path for recidivism, despite what citizens were saying.

Stats show that Indigenous prisoners are less likely to apply for parole and more likely to serve their full sentence. So what supports are available for them to reintegrate? Are they more likely to reoffend because they have not had parole? We need to identify risks and problems faced by them, comparable to when we look at risks for youth aging out of care.

des tribunaux des Premières Nations au Canada. À ma connaissance, c'était la première fois que des juges et des avocats de ces pays du Commonwealth se réunissaient pour parler du sort des jeunes dans leurs tribunaux. La récidive figurait en tête de liste des sujets.

Dans le cadre de cette préparation, j'ai travaillé avec les responsables de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et j'ai consulté la juge Marion Buller sur certaines des questions à poser.

En ce qui concerne vos commentaires sur le lancement de projets pilotes et l'élaboration de programmes normalisés ou fondés sur des données probantes visant à réduire la récidive, une grande partie de ce travail a été effectué et a fait l'objet de rapports émanant de l'enquêteur correctionnel et de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Nous vous recommandons de lire ces rapports avant d'aller plus loin.

Nous voulons commencer par le début, en sachant quelles données doivent être recueillies et quelle est la meilleure façon de le faire. Nous devons probablement identifier la race, la nation, le sexe, l'âge et, je dirais, le lien à la protection de l'enfance.

Afin d'augmenter les chances de réinsertion sociale des détenus, nous nous sommes demandé si quelqu'un avait demandé aux récidivistes pourquoi ils avaient récidivé et ce qui les aurait aidés à ne pas le faire. Où sont les recherches?

Les soutiens en matière de toxicomanie et de santé mentale sont vraiment importants en raison des séquelles laissées par le système des pensionnats indiens et le système de protection de l'enfance.

Lorsque nous avons fait l'étude pour le tribunal des Premières Nations, nous avons constaté qu'il y avait un manque de rapports psychologiques et psychiatriques dans les dossiers des gens, et qu'il y avait très peu, voire pas du tout, de planification intégrée des cas.

J'ai aussi siégé à un comité consultatif de citoyens, et il m'est apparu clairement dès la deuxième réunion que personne du ministère fédéral n'était intéressé à parler des questions qui devaient être abordées. La rengaine semblait être de dire qu'il n'y avait pas d'argent pour cela. On pavait sous mes yeux la voie vers la récidive, malgré ce que disaient les citoyens.

Les statistiques montrent que les détenus autochtones sont moins susceptibles de demander une libération conditionnelle et qu'ils sont plus nombreux à purger la totalité de leur peine. Quelles mesures de soutien sont à leur disposition pour les aider à réintégrer la société? Sont-ils plus susceptibles de récidiver parce qu'ils n'ont pas eu de libération conditionnelle? Nous

We need to make it a goal of rehabilitation to have all prisoners complete high school so they can gain safe and reliable employment.

Rather than expecting Indigenous- or community-based programming to fit into corrections requirements or definitions, we need to support and fund Indigenous-defined and led initiatives. We need to trust communities to know with what is best for their members.

The Chair: Dr. Johnson, I'm sorry, your seven minutes is up, but I ask you to put your thoughts into answers to the questions. Thank you very much for your presentation, *meegwetch*.

We will move to Dr. Cortoni.

Franca Cortoni, Professor of Criminological Psychology, School of Criminology, University of Montreal, as an individual: Thank you very much for inviting me to the committee. Like Karl Hanson, I am a psychologist registered in the province of Ontario where for 16 years I have provided psychological assessment and treatment services specifically to men convicted of sexual offences who are either federally incarcerated or on probation in Ontario. I also worked part-time for four years through that time offering psychological services particularly to francophone women who were incarcerated at the old Prison for Women.

Since 2007, I have been a professor at the School of Criminology at the University of Montreal. My research focus is related to sexual offending among men and women, particularly intervention factors related to the offending and interventions for this offending.

Other than that, over the years I have conducted training for various professionals; been part of advisory boards, for the Parole Board of Canada, for example; and I regularly provide consultation to agencies and organizations on the assessment and treatment of men and women convicted of sexual offences at national and international levels.

As you can see, my entire clinical and research career has focused on better understanding criminal behaviour, in particular sexual offending, and on developing better interventions programs to reduce recidivism.

devons cerner les risques et les problèmes auxquels ils sont confrontés, de la même façon que nous regardons les risques auxquels sont exposés les jeunes qui ont connu la prise en charge dans leur enfance.

Nous devons nous fixer comme objectif de réadaptation que tous les prisonniers terminent leurs études secondaires afin qu'ils puissent obtenir un emploi sûr et fiable.

Plutôt que de partir du principe que les programmes axés sur les Autochtones ou les programmes communautaires correspondent aux exigences ou aux définitions des services correctionnels, nous devons appuyer et financer les initiatives définies et dirigées par les Autochtones. Nous devons faire confiance aux collectivités pour savoir ce qui est le mieux pour leurs membres.

La présidente : Madame Johnson, je suis désolée vos sept minutes sont écoulées, mais je vous demande de continuer à nous soumettre vos réflexions lorsque vous répondrez aux questions. Merci beaucoup de votre exposé, *meegwetch*.

Nous allons passer à Mme Cortoni.

Franca Cortoni, professeure de psychologie criminologique, École de criminologie, Université de Montréal, à titre personnel : Merci beaucoup de m'avoir invitée à comparaître devant le comité. Comme Karl Hanson, je suis psychologue agréé dans la province de l'Ontario où, depuis 16 ans, j'offre des services d'évaluation et de traitement psychologique aux hommes condamnés pour des infractions sexuelles, qui sont soit incarcérés dans un établissement fédéral, soit en probation en Ontario. Durant cette période, j'ai aussi travaillé à temps partiel pendant quatre ans à offrir des services psychologiques, notamment aux femmes francophones incarcérées dans l'ancienne prison pour femmes.

Depuis 2007, je suis professeure à l'École de criminologie de l'Université de Montréal. Mes recherches portent sur la délinquance sexuelle chez les hommes et les femmes, en particulier sur les facteurs d'intervention liés à la délinquance et les interventions en lien à cette délinquance.

À part cela, au fil des ans, j'ai donné de la formation à divers professionnels; j'ai fait partie de comités consultatifs, pour la Commission des libérations conditionnelles du Canada, par exemple, et je donne régulièrement des conseils à des organismes et des organisations à l'échelle nationale et internationale en lien à l'évaluation et au traitement des hommes et des femmes reconnus coupables d'infractions sexuelles.

Comme vous pouvez le constater, toute ma carrière clinique et de recherche a été axée sur une meilleure compréhension du comportement criminel, en particulier la délinquance sexuelle, et sur l'élaboration de meilleurs programmes d'intervention pour réduire la récidive.

One of the elements that has demonstrated value for the reduction of recidivism is the availability of community systems to support offenders in their efforts at reintegration. It's within this context that I fully support Bill C-228. I think it extends and strengthens the work that has already been conducted by the Canadian criminal justice system. I am very gratified with the recognition and the support that Bill C-228 has received to date from Parliament and the Senate. I think it's very important work.

As mentioned by Dr. Hanson, both federal and provincial-territorial correctional systems aim to protect society by safely managing offenders while providing them with rehabilitation services. These range from education to standardized correctional programs and psychological services.

We know that there are many rehabilitation needs that are common among offenders, but what research particularly shows is that effective services, whether incarcerated or in the community, carefully assess the specific needs presented by a given offender and matches those needs to relevant services.

However, large variations in, for example, risk of recidivism, intervention needs, length of probation or sentence and availability of relevant services in prisons or in the community means that many offenders are not able to access the supports they need and that are designed to promote their rehabilitation.

I will give a quick example. In the newspaper *La Presse* in Montreal very recently, there was a review of sexual offender services in a community in the province of Quebec. What they found and showed is that those under provincial jurisdiction have faced very long waiting lists to access specialized treatment services in the community essentially due to a shortage of funded services. In contrast, of course, federal offenders, once they get under community supervision, have access to CSC-funded and managed services. So what we're seeing in the same province is a two-tier system really based strictly on correctional jurisdiction.

For me, essentially a coherent national approach such as Bill C-228 proposes would help reduce those kinds of inequities among the same types of offenders.

I want to take a moment to talk about women offenders. In Canada, and indeed in most jurisdictions around the world, women offenders have traditionally been managed with the same approaches that have been developed and eventually validated for male offenders. We've known for quite a while, and particularly in Canada since the *Creating Choices* report of 1990,

L'un des éléments qui a fait preuve de son efficacité en matière de réduction de la récidive est la disponibilité de systèmes communautaires pour appuyer les délinquants dans leurs efforts de réinsertion sociale. C'est dans ce contexte que j'appuie pleinement le projet de loi C-228. Je pense qu'il élargit et renforce le travail déjà effectué par le système de justice pénale canadien. Je suis très heureuse de l'appui que les députés et les sénateurs ont accordé jusqu'à présent au projet de loi C-228. Je pense que c'est un travail très important.

Comme l'a mentionné M. Hanson, les systèmes correctionnels au niveau fédéral, provincial et territorial visent à protéger la société en gérant les délinquants en toute sécurité, tout en leur offrant des services de réadaptation. Ces programmes vont de l'éducation aux programmes correctionnels normalisés et aux services psychologiques.

Nous savons qu'il y a de nombreux besoins en matière de réadaptation qui sont communs aux délinquants, mais la recherche montre en particulier que les services efficaces, qu'ils soient offerts en établissement ou dans la communauté, évaluent soigneusement les besoins particuliers d'un délinquant donné et les mettent en correspondance avec les services pertinents.

Cependant, d'importants écarts, par exemple, dans le risque de récidive, les besoins en matière d'intervention, la durée de la probation ou de la peine et la disponibilité des services pertinents dans les prisons ou dans la communauté signifient que de nombreux délinquants n'ont pas accès aux soutiens dont ils ont besoin et qui seraient conçus pour favoriser leur réadaptation.

Je vais donner un exemple rapide. Tout récemment, un article du journal *La Presse* de Montréal, examinait les services offerts aux délinquants sexuels dans une collectivité de la province de Québec. Cette étude a montré que les personnes relevant de la compétence provinciale doivent s'inscrire sur de très longues listes d'attente pour avoir accès à des services de traitement spécialisés dans leur communauté, principalement en raison d'une pénurie de services financés. En revanche, bien sûr, les délinquants sous responsabilité fédérale, une fois qu'ils sont sous surveillance communautaire, ont accès à des services financés et gérés par le SCC. Nous voyons donc, dans la même province, un système à deux vitesses fondé strictement sur la compétence correctionnelle.

À mon avis, une approche nationale cohérente comme celle que propose le projet de loi C-228 contribuerait à réduire ce genre d'inequités entre les mêmes types de délinquants.

J'aimerais prendre un instant pour parler des délinquantes. Au Canada, et en fait dans la plupart des pays du monde, les délinquantes sont traditionnellement gérées selon les approches qui ont été élaborées et validées pour les délinquants de sexe masculin. Nous savons depuis longtemps, et particulièrement au Canada depuis le rapport *La création de choix* de 1990,

that women require services that attend to their own gender-specific rehabilitative needs. We can no longer take services for men, change “he” to “she” and apply it to women.

I want to give you a couple of quick examples of that. One of the elements that we know is that there is a link between poverty and criminality. What people don't realize is that, in fact, this link is specific to women offenders. Men do not have this link. In Canada, for example, the gender gap in earnings is still a reality for too many women and it is particularly pronounced for women in lower-income jobs. For women offenders, this is exacerbated due to their status as ex-offenders but also because they typically have little formal education and few employment skills so that even when compared to equivalently unskilled male counterparts, they have much less access to well-paying jobs. For example, male offenders even with no skills or education can find relatively well-paying jobs, such as labourers in the construction field.

This problem for women, of course, is exacerbated because they tend to continue to be the sole or the main provider for their children. The fact is that there is no flexible child care available for them, for example, if they are lucky enough to secure a job; but if this job doesn't fit the traditional 9-to-5, Monday-through-Friday structure, child care is virtually non-existent. So that puts them back into that cycle of poverty.

And, of course, we can't forget that women are still judged much more harshly by society than men in terms of their criminal behaviour and, therefore, it renders their ability to successfully reintegrate more difficult.

Another example is their victimization histories. It is well established that there is a strong connection between the victimization histories of women and later offending, and this is mainly aided by the resulting mental health problems and substance abuse problems that precede their entry into the criminal behaviour. Even though women have lower recidivism rates than men, they require more services in order to break that link between the victimization, resulting mental health problems, substance abuse and criminal behaviour.

The Chair: Dr. Cortoni, I will have to stop you there and ask you to include any other comments in your answers, if possible. Thank you.

Dr. Carl James, Professor, Jean Augustine Chair in Education, Community and Diaspora, York University, as an individual: Thank you very much, honourable senators, for inviting me and for engaging me in this conversation about

que les femmes ont besoin de services qui répondent aux besoins de réadaptation propres à leur sexe. On ne peut plus prendre des services destinés aux hommes, remplacer « il » par « elle » et les appliquer aux femmes.

J'aimerais vous donner rapidement quelques exemples. Nous savons notamment qu'il y a un lien entre la pauvreté et la criminalité. Ce que les gens ne réalisent pas, c'est qu'en fait, ce lien est propre aux délinquantes. Ce n'est pas le cas pour les hommes. Au Canada, par exemple, l'écart salarial entre les sexes demeure une réalité pour un trop grand nombre de femmes, et il est particulièrement prononcé pour les femmes qui occupent des emplois à faible revenu. Pour les délinquantes, cette situation est exacerbée en raison de leur statut d'ex-délinquantes, mais aussi parce qu'elles ont généralement peu d'instruction formelle et peu de compétences professionnelles, de sorte que même comparées à leurs homologues masculins peu qualifiés, elles ont beaucoup moins accès à des emplois bien rémunérés. Par exemple, les délinquants de sexe masculin, même s'ils n'ont pas de compétences ou d'instruction, peuvent trouver des emplois relativement bien rémunérés, comme des postes de manœuvres dans le domaine de la construction.

Bien entendu, ce problème est exacerbé parce que les femmes ont tendance à toujours pourvoir à la totalité ou à la majeure partie des besoins de leurs enfants. Le fait est qu'elles n'ont pas accès à des services de garde d'enfants ayant des horaires souples. Par exemple, si elles ont la chance de trouver un emploi, mais que cet emploi ne correspond pas au schéma classique de 9 heures à 17 heures, du lundi au vendredi, les services de garde d'enfants sont pratiquement inexistantes. Cela les replonge donc dans le cycle de la pauvreté.

Et, bien sûr, nous ne pouvons pas oublier que les femmes sont encore beaucoup plus sévèrement jugées par la société que les hommes pour leur comportement criminel et, par conséquent, cela complique leur réinsertion sociale.

Les antécédents de victimisation sont un autre exemple. Il est bien établi qu'il existe un lien étroit entre les antécédents de victimisation des femmes et la délinquance ultérieure, et cela est principalement aggravé par les problèmes de santé mentale et les problèmes de toxicomanie qui en découlent et qui précèdent leur entrée dans le comportement criminel. Même si les femmes ont des taux de récidive plus faibles que les hommes, elles ont besoin de plus de services pour rompre le lien entre la victimisation, les problèmes de santé mentale qui en découlent, la toxicomanie et le comportement criminel.

La présidente : Madame Cortoni, je vais devoir vous arrêter ici et vous demander de poursuivre ces commentaires dans vos réponses aux questions, si possible. Merci.

Carl James, professeur, titulaire de la Chaire Jean Augustine en éducation, communauté et diaspora, Université York, à titre personnel : Je vous remercie beaucoup, mesdames et messieurs les sénateurs, de m'avoir invité à

recidivism as you work on how we might introduce regulations that reduce this as a problem among young people.

I will reference the situation of racialized Canadians and Black youth in particular. I will also reference the area with which I am most familiar, and that is the role of schooling and education in the lives of young people.

I am particularly interested in this group as, according to a recent Statistics Canada report in 2016, 26.6% of the Black population were children under 15 years old, while 16.9% of the Canadian population were in the same age group. I suggest this is a significant proportion of the population for us to consider for Black youth and their parents since it has implications for that community as a whole and for the kinds of programs we are going to think through and think of when we're thinking of the issues we're here discussing.

The schooling and education of Black youth is an important area of concern, especially when we think of the commonly used term "school-to-prison pipeline." The question for us would be: What is happening in schools or in the education system that might be contributing to the situation of racialized youth, Indigenous youth and Black youth in particular?

Using data from the Toronto District School Board, one of the only school boards that provides data on this issue of students, a profile of Black youth indicates they tend to be streamed into educational programs that do not serve them well, especially after they leave high school. Black youth also dropped out of school and were suspended and expelled from school at higher rates than their counterparts.

Further analysis reveals that third-generation students, mostly of Caribbean background, tend to be less well served by the education system. They tend to be in the schooling environments in which racial stereotypes or racial profiling, disproportionate discipline, bullying, schooling disruption and educators who question their behaviours and their capacity for learning are all what they're experiencing.

In fact, recent news reports in many areas of the country tell of the inequitable treatments, punitive disciplinary measures and harmful bullying that Black students experience in schools. News reports tell of parents recounting how their kindergarten and elementary-aged sons were suspended from school, noting that there is an inherent bias that is ignored in how Black youth are being disciplined in our schools.

participer à cette conversation sur la récidive dans le cadre de vos travaux sur la façon dont nous pourrions adopter des règlements pour réduire ce problème chez les jeunes.

Je vais parler de la situation des Canadiens racialisés et des jeunes Noirs en particulier. Je vais aussi parler du domaine que je connais le mieux, c'est-à-dire le rôle de la scolarisation et de l'éducation dans la vie des jeunes.

Je m'intéresse particulièrement à ce groupe, car, selon un récent rapport de Statistique Canada paru en 2016, 26,6 % de la population noire étaient des enfants de moins de 15 ans, tandis que 16,9 % de la population canadienne appartenait au même groupe d'âge. À mon avis, il s'agit d'une proportion importante de la population, dont nous devons tenir compte pour les jeunes Noirs et leurs parents, puisque cela a des répercussions sur l'ensemble de la collectivité et sur le genre de programmes liés aux questions dont nous discutons ici.

La scolarisation et l'éducation des jeunes Noirs est un sujet de préoccupation important, surtout lorsqu'on pense à l'expression couramment utilisée du « corridor qui mène de l'école à la prison ». La question que nous devons nous poser est la suivante : que se passe-t-il dans les écoles ou dans le système d'éducation qui pourrait expliquer en partie la situation des jeunes racialisés, des jeunes Autochtones et des jeunes Noirs en particulier?

À l'aide des données du Toronto District School Board, l'un des seuls conseils scolaires à fournir des données sur cette question des élèves, nous avons établi un profil des jeunes Noirs indiquant qu'ils ont tendance à être aiguillés vers des programmes d'éducation qui ne sont pas adaptés, surtout après avoir quitté l'école secondaire. Le pourcentage de jeunes Noirs ayant abandonné l'école ou ayant été suspendus et expulsés de l'école est également plus élevé que celui de leurs homologues.

Une analyse plus poussée révèle que les étudiants de troisième génération, pour la plupart originaires des Caraïbes, tirent en général moins parti du système éducatif. Ils ont tendance à se trouver dans des environnements scolaires où leur expérience se résume aux stéréotypes raciaux ou au profilage racial, à la discipline disproportionnée, à l'intimidation, aux perturbations de la scolarité et à des éducateurs qui remettent en question leurs comportements et leur capacité d'apprentissage.

En fait, des reportages récents dans de nombreuses régions du pays font état des traitements inéquitables, des mesures disciplinaires punitives et de l'intimidation préjudiciable que subissent les élèves noirs dans les écoles. Les médias rapportent les récits de parents selon lesquels leurs fils en maternelle et en primaire ont été suspendus de l'école, soulignant qu'il y a un préjugé inhérent dans la façon dont les jeunes Noirs sont punis dans nos écoles et que ce préjugé est ignoré.

Undoubtedly, such schooling environments do not contribute to the educational and social welfare of students, but also they do not help in their circumstances, especially when confronting the justice system.

The case of a 20-something young Black man who was charged with running from police and found with a gun is worth referencing here. This is a case in which Justice Nakatsuru who, after taking into account the expert evidence and social history of the accused in his ruling, cited systemic failures in the education system of this youth. His education, according to the judge, failed to provide the youth what he needed to deal with the social and economic challenges in his life. The judge wrote:

... anti-Black racism has shaped your life in a way that has brought you into the criminal court. . . . You did not find a way out through the public education system. I have no doubt that anti-Black racism affected how you were treated in school. . . . I am not saying that your teachers were racist, uncaring, or that you do not share responsibility. Rather, I am recognizing the studies that show systemically this racism exists and have not served Black children well. That failure in the education system makes a child vulnerable to becoming involved in the criminal justice system. . . .

Recognizing these problems, therefore, and the issues that young people experience in the school system, are worthy of our consideration. What was important in this case is that the judge was able and used the experience provided in the court. I was involved in this case insofar as I was an expert witness and provided the background study of what the judge might take into account to inform his judgment.

We can consider that if in the schooling system these are some of the issues that young people experience, you can imagine that they are likely to be exacerbated in the prisons. In such cases, their sense of self-identity and the treatment they receive would undermine how they think of themselves and, of course, that will have an effect on their experiences once they get out.

Hence, when we consider post-prison programs, we need to take into account cultural backgrounds and the issues that they have to deal with. The people who work with these young people should be from their community and should be enabling them and helping them to adjust to the system once they get out of the system.

We think the education of all concerned should take into account race and systemic racism, as these are factors that we cannot put aside. Once people think of their post-prison

Il ne fait aucun doute que ces milieux scolaires ne contribuent pas au bien-être éducatif et social des élèves, mais ils n'aident pas non plus compte tenu de la situation que vivent ces élèves, surtout lorsqu'ils sont confrontés au système de justice.

Le cas d'un jeune Noir d'une vingtaine d'années qui a été accusé d'avoir fui la police et qui a été arrêté en possession d'une arme à feu vaut la peine d'être mentionné ici. Il s'agit d'une affaire dans laquelle le juge Nakatsuru, après avoir tenu compte dans sa décision du témoignage d'experts et des antécédents sociaux de l'accusé, a cité des échecs systémiques dans le système d'éducation de ce jeune. Selon le juge, son éducation n'a pas réussi à fournir à l'adolescent ce dont il avait besoin pour relever les défis sociaux et économiques de sa vie. Le juge a écrit :

[...] le racisme envers les Noirs a façonné votre vie d'une façon qui vous a amené devant les tribunaux criminels [...] Vous n'avez pas trouvé de solution dans le système d'éducation publique. Je n'ai aucun doute que le racisme envers les Noirs a influé sur la façon dont on vous traitait à l'école [...] Je ne dis pas que vos enseignants étaient racistes, insensibles ou que vous n'avez pas votre part de responsabilité. Je reconnais plutôt les études qui démontrent systématiquement que ce racisme existe et n'a pas aidé les enfants noirs. Cette lacune du système d'éducation rend un enfant vulnérable aux démêlés avec le système de justice pénale [...]

Il est donc important de reconnaître ces problèmes et les difficultés que rencontrent les jeunes dans le système scolaire. L'important dans cette affaire, c'est que le juge était en mesure d'utiliser l'expérience fournie au tribunal. J'ai participé à cette affaire à titre de témoin expert et j'ai fourni une étude de base sur ce que le juge pourrait prendre en compte pour éclairer son jugement.

Si les jeunes rencontrent ce type de problèmes dans le système scolaire, nous pouvons considérer qu'ils sont susceptibles d'être exacerbés dans les prisons. Dans de tels cas, leur sens de l'identité et le traitement qu'ils reçoivent minent leur perception d'eux-mêmes et, bien sûr, cela a un effet sur leur vie après leur libération.

Par conséquent, lorsque nous examinons les programmes postérieurs à l'incarcération, nous devons tenir compte des antécédents culturels et des problèmes auxquels sont confrontées les personnes. Les gens qui travaillent auprès de ces jeunes devraient être issus de leur communauté et devraient leur donner des outils qui les aident à s'adapter au système une fois qu'ils sont sortis.

Nous pensons que l'éducation de toutes les personnes concernées devrait tenir compte de la race et du racisme systémique, car ce sont des facteurs que nous ne pouvons

situation, finding access to jobs and being unemployed is one of the things that we know constantly affects many people who leave the prison system.

Dr. Hanson talked about statistics. It would be useful to constantly have the statistics, but also take into account the racial background of people in order to understand how their situation might be different and what we can do for racialized people that is different from White offenders in order to help them in their rehabilitation. Thank you.

The Chair: Thank you very much. We'll move to our first questions.

Senator Martin: Thank you to all our witnesses. I feel like you each deserve a full session so we could hear from your experience and your expertise.

Dr. Hanson, you and others mentioned the importance of ensuring we have good statistics that are comparable across provinces and federal departments. You didn't get to finish your list of meeting the true national recidivism stats training program and then you ran out of time, so perhaps you can combine. Is it an achievable goal to collect the stats that we're going to need in order to do a good job in implementing a national framework? Would you briefly elaborate on what you missed on what is next after training programs? Thank you.

Dr. Hanson: Thank you for this opportunity. In terms of recidivism, yes, it is possible. Currently, it hasn't been managed effectively. This has been something on the agenda since I started at Public Safety Canada 25 years ago. If you wanted to get good statistics, you could. It would require investment, and it would also require negotiations with the provinces. Even if all of the provinces are on board, they could come on separately. You could start with what you've got — the players that work — and you could get a pretty good national snapshot, and as people change or as the players change, you could shuffle in or out and get that. As I say, most northern European countries already do this and many of the provinces do this. I think it's clearly doable at a national level. This is something that I would be delighted about if this was an outcome of it.

The third thing I wanted to talk about was — and I talked about national statistics, that we need training centres, knowledge-retention centres and dissemination — that I do a lot of work in risk assessment, and I think the time has come for meaningful consultation with the communities involved. Risk assessment is both evidence as well as values. So the items on a risk assessment tool say what you shouldn't be doing and what

pas mettre de côté. En ce qui concerne la situation post-carcérale, nous savons que de nombreuses personnes rencontrent systématiquement des difficultés d'obtention d'un emploi et connaissent le chômage en sortant de prison.

M. Hanson a parlé de statistiques. Il serait utile d'avoir constamment les statistiques, mais il faut aussi tenir compte des antécédents raciaux des gens afin de comprendre en quoi leur situation peut être différente et ce que nous pouvons faire pour les personnes racialisées qui soit différent de ce que nous faisons pour les délinquants blancs afin de les aider dans leur réadaptation. Merci.

La présidente : Merci beaucoup. Nous allons passer aux premières questions.

La sénatrice Martin : Merci à tous nos témoins. J'ai l'impression que vous méritez que l'on vous consacre une séance complète chacun pour que nous puissions profiter de votre expérience et de votre expertise.

Monsieur Hanson, vous et d'autres avez mentionné l'importance d'avoir des statistiques de qualité qui soient comparables entre les provinces et les ministères fédéraux. Vous n'avez pu terminer ce que vous disiez à propos du véritable programme national de formation sur la statistique de la récidive, alors vous pourriez peut-être y revenir. Est-il possible de recueillir les statistiques dont nous aurons besoin pour mettre en œuvre un cadre national? Pourriez-vous compléter ce que vous disiez au sujet de ce qui vient après les programmes de formation? Merci.

M. Hanson : Je vous remercie pour cette question. Pour ce qui est de la récidive, oui, c'est possible. À l'heure actuelle, elle n'est pas gérée efficacement. Cette question est à l'ordre du jour depuis que j'ai commencé à travailler à Sécurité publique Canada, il y a 25 ans. Si vous vouliez obtenir de bonnes statistiques, vous pourriez le faire. Il faudrait des investissements et aussi des négociations avec les provinces. Même si toutes les provinces sont d'accord, elles pourraient participer séparément. Vous pourriez commencer avec les cartes que vous avez en main — les acteurs qui fonctionnent — cela vous permettrait d'obtenir un assez bon aperçu national, et au fur et à mesure que les personnes changent ou que les acteurs changent, vous pourriez vous adapter et obtenir les informations. Comme je l'ai dit, la plupart des pays d'Europe du Nord le font déjà, et de nombreuses provinces le font. Je pense que c'est clairement faisable à l'échelle nationale. Je serai ravi que vous parveniez à ce résultat.

La troisième chose dont je voulais parler — j'ai parlé des statistiques nationales et du fait que nous avons besoin de centres de formation, de centres permettant de conserver et de diffuser le savoir —, c'est que je travaille beaucoup à l'évaluation des risques, et je pense que le temps est venu de tenir des consultations véritables avec les communautés concernées. L'évaluation des risques repose à la fois sur les preuves et

you should be doing, and that diverse communities need to be a part of that. They need to be able to look at a risk assessment and say, “Yes, I want people to stop that and I want them to do that.” It has to have some buy-in from the different communities.

Senator Martin: Thank you.

Professor Cortoni, one of the things you said was “assessment of needs to match the programs.” I think that is really key. That is sort of the bridge. Would you speak a little bit more about that and whether that is achievable with the national coordination and framework, post-adoption of this bill, if it goes forward?

Dr. Cortoni: Thank you for your question. In fact, this goes right back to the point that Dr. Hanson was making about risk assessment. When we assess risk, we assess the likelihood that the person will or won’t do it again, but we also concurrently assess the needs. What are the issues that are contributing to the criminal behaviour? These are the issues that we need to address in a manner that’s relevant to the person, whether it’s a gender or a cultural relevance within that type of context. It’s already happening. We have a massive amount of empirical evidence that demonstrates the importance of matching those kinds of services. In my experience, the biggest difficulty tends to be when we get into the provincial systems, because they’re dealing with a lot of short-term offenders. There simply isn’t the time to do that matching process and offer the right kinds of services.

If a more integrated system can somehow magically take its place — I say magically because it would require an awful lot of work and goodwill on the part of everybody — I like the idea of involving not just the correctional system and the criminal justice system, but also private-sector systems and those kinds of things so that the services become a little bit more seamless and not just tied to a particular sentence.

Senator Martin: Thank you.

[Translation]

Senator Dagenais: My first question is for Mr. James.

You have a lot of experience with equity and systemic racism, I have no doubt about that. I would like to know if you think that the development of this bill sets some kind of trap concerning the plan that would take race into account. To what extent will

les valeurs. Donc, les éléments d’un outil d’évaluation des risques indiquent ce que vous devriez, ou ne devriez pas faire, et les diverses communautés doivent y participer. Elles doivent pouvoir examiner une évaluation des risques et dire : « Oui, je veux que les gens arrêtent de faire telle chose et je veux qu’ils fassent telle autre chose. » Il faut que les différentes communautés y adhèrent.

La sénatrice Martin : Merci.

Madame Cortoni, vous avez notamment dit qu’il fallait évaluer les besoins en fonction des programmes. Je pense que c’est vraiment essentiel. C’est un peu ce qui relie les choses entre elles. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet et nous dire si c’est réalisable en ce qui concerne la coordination nationale et le cadre national, après l’adoption de ce projet de loi, s’il est adopté?

Mme Cortoni : Je vous remercie de votre question. En fait, cela nous ramène à ce que disait M. Hanson au sujet de l’évaluation des risques. Lorsque nous évaluons le risque, nous évaluons la probabilité que la personne recommence ou ne recommence pas, mais nous évaluons également les besoins. Quels sont les facteurs qui contribuent au comportement criminel? Ce sont ces facteurs que nous devons prendre en charge d’une manière qui soit pertinente pour la personne, que cela soit en fonction de son sexe ou de sa culture, selon le contexte. Cela se fait déjà. Nous disposons d’une quantité énorme de données empiriques qui démontrent l’importance d’associer ce genre de services. D’après mon expérience, c’est dans les systèmes provinciaux que les difficultés sont les plus grandes, parce qu’on y gère beaucoup de délinquants détenus à court terme. Nous n’avons tout simplement pas le temps d’établir ces correspondances et d’offrir les services appropriés.

Si un système plus intégré pouvait prendre forme comme par magie — je dis par magie, car cela exigerait énormément de travail et de bonne volonté de la part de tout le monde —, j’aime l’idée de ne pas faire intervenir seulement le système correctionnel et le système de justice pénale, mais aussi les systèmes du secteur privé et ainsi de suite pour que les services gagnent en homogénéité et ne soient pas simplement liés à une peine particulière.

La sénatrice Martin : Merci.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Ma première question s’adresse à M. James.

Vous avez une grande expérience dans le domaine de l’équité et du racisme systémique, je n’en doute pas du tout. J’aimerais savoir si, selon vous, l’élaboration de ce projet de loi ne tend pas un genre de piège quant au plan qui tiendrait compte

this bill reduce recidivism? At the same time, does it not risk the continued marginalization of certain racialized groups? How can we strike a balance in this bill?

[English]

Dr. James: Thank you very much for the question. When we think of race, just like when we think of gender, we will be able to structure programs with regard to the cultural experiences of the person that we're talking about, and in doing so, that we're not going to marginalize, but we bring them into thinking that we are hearing them. We know their cultural background, and we're providing programs that are relevant and related to their experiences. In so doing, we are really enabling and probably dealing with them in a much more effective way, than if we just generalized the experience with those of others.

[Translation]

Senator Dagenais: Thank you.

Ms. Johnson, I have a question for you. I'd like to get your perspective on some of the factors that lead to higher recidivism rates among First Nations inmates. Can you tell us to what extent the return of these inmates to their respective communities and their associates contribute to their relapse? Do you think their recidivism can be related to alcohol or drug use to some degree?

[English]

Dr. Johnson: When I think about the security classifications that determine access to programs, it's clear to me that some Indigenous prisoners are denied access to programs that are based on classification rather than need. As far as I can tell, no one has determined what appropriate Indigenous programs there are that will help to reduce recidivism. What are they, and what are the barriers for Indigenous people participating in those programs, whether they're released into the city or they're released back into their community? The other issue that I see is that programs are not offered on a continuous basis. Prisoners may be released before the next round of programs are available.

Another issue that concerns me is section 83(2) of the federal Corrections and Conditional Release Act, because it doesn't require or make mandatory that the service provides elders to people on release, only that the service takes reasonable steps after consultation. Those are issues that impact Indigenous

des races. Dans quelle mesure ce projet de loi réduira-t-il les récidives? Ne risque-t-il pas, en même temps, de maintenir la marginalisation de certains groupes racialisés? Comment peut-on arriver à un équilibre dans ce projet de loi?

[Traduction]

M. James : Merci beaucoup pour la question. Lorsque nous prendrons en compte la race, et c'est la même chose pour le genre, nous serons en mesure de structurer des programmes en fonction des expériences culturelles de la personne en question. Ce faisant, nous ne la marginaliserons pas, mais nous l'amènerons à penser que nous sommes à l'écoute. Nous connaîtrons les antécédents culturels des personnes et nous leur offrirons des programmes qui sont pertinents et liés à leurs expériences. Ainsi, nous faciliterons vraiment les choses et nous serons probablement beaucoup plus efficaces qu'en traitant tout le monde de la même manière.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Merci.

Madame Johnson, j'ai une question pour vous. J'aimerais connaître votre point de vue sur certains facteurs qui entraînent un taux de récidive plus élevé chez les détenus des Premières Nations. Pouvez-vous nous dire dans quelle mesure le retour de ces détenus dans leur communauté respective et leurs fréquentations contribuent à leur rechute? À votre avis, leur récidive peut-elle être liée, dans une certaine mesure, à la consommation d'alcool ou de drogue?

[Traduction]

Mme Johnson : Lorsqu'on réfléchit aux classifications de sécurité qui déterminent l'accès aux programmes, il est clair pour moi que certains prisonniers autochtones se voient refuser l'accès à des programmes qui sont fondés sur la classification plutôt que sur le besoin. Pour autant que je sache, personne n'a déterminé quels sont les programmes autochtones appropriés qui aideront à réduire la récidive. Quels sont-ils et quels sont les obstacles qui empêchent les Autochtones de participer à ces programmes, qu'ils soient libérés en ville ou qu'ils soient libérés dans leur collectivité? L'autre problème à mes yeux, c'est que les programmes ne sont pas offerts de façon continue. Les prisonniers peuvent être libérés avant que la prochaine série de programmes ne soit accessible.

J'ai aussi des réserves sur le paragraphe 83(2) de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, parce qu'il n'exige pas que le service mette en relation les personnes en liberté avec des aînés, mais seulement que le service prenne des mesures raisonnables après consultation. Ce sont

peoples, from where I stand. The other is that elders are expected to play a number of roles in the lives of people, but they're not considered staff. They're more of a program that exists at the whim of the minister.

[Translation]

Senator Boisvenu: I'd like to acknowledge the excellent presentations by our witnesses. Indeed, I regret we have so little time to ask them questions that seem fundamental to me.

My question is for Dr. Hanson.

You raised a problem that seems to me to be major in terms of the social reintegration of these people. We are working with statistical data on recidivism that are partial. The Auditor General said so in 2018. It doesn't take into account people who have been incarcerated in a prison. It only takes into account those who were incarcerated in a penitentiary.

As for sexual offenders, in Quebec, for example, there are four times as many sexual predators in Quebec prisons as in federal penitentiaries, because the sentence following a first crime is often less than two years, and there are few or no rehabilitation program for this clientele.

My question is this. How can we believe in effective social reintegration if people do four or five stints in prison and then are transferred to federal penitentiaries? People have developed behaviours that are, I would say, almost deviant. So how is it possible to believe in effective social reintegration with penitentiary systems that are so closed?

[English]

Dr. Hanson: Thank you for the question.

Making all the different systems work together is a challenge. I agree that is something we need to work on. People don't just benefit from federal or from provincial services.

There is some idea of having more centralized case management that is one step up. It could include mental health services and employment services, and it could be more general to help coordinate some of that.

It requires cooperation at different levels of government, but it's something worth striving for.

des questions qui touchent les peuples autochtones, d'après moi. L'autre problème, c'est que les aînés sont censés jouer un certain nombre de rôles dans la vie des gens, mais ils ne sont pas considérés comme du personnel. Il s'agit plutôt d'un programme qui existe selon les caprices du ministre.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Je tiens à souligner les excellentes présentations de nos témoins. Effectivement, je déplore qu'on ait si peu de temps pour leur poser des questions qui m'apparaissent fondamentales.

Ma question s'adresse à M. Hanson.

Vous avez soulevé un problème qui m'apparaît majeur pour ce qui est de la réinsertion sociale de ces personnes. On travaille à partir de données statistiques sur la récidive qui sont partielles. C'est le vérificateur général qui l'a dit en 2018. On ne tient pas compte des gens qui ont été incarcérés dans une prison. On tient seulement compte que de ceux qui l'ont été dans un pénitencier.

En ce qui concerne les délinquants sexuels, au Québec par exemple, il y a quatre fois plus de prédateurs sexuels dans les prisons québécoises que dans les pénitenciers fédéraux, parce que la sentence à la suite d'un premier crime est souvent de moins de deux ans, et qu'aucun programme de réhabilitation ne s'adresse à cette clientèle, ou si peu.

Ma question est la suivante. Comment peut-on croire en une réinsertion sociale efficace si les gens font quatre ou cinq séjours en prison et qu'ensuite, on les transfère dans des pénitenciers fédéraux? Les gens ont développé des comportements, je dirais, presque déviants. Alors, comment est-il possible de croire en une réinsertion sociale efficace avec des systèmes de pénitenciers qui sont aussi fermés?

[Traduction]

M. Hanson : Je vous remercie de la question.

Il est difficile de faire en sorte que tous les différents systèmes fonctionnent ensemble. Je conviens que c'est une chose sur laquelle nous devons travailler. Les gens ne bénéficient pas seulement des services fédéraux ou des services provinciaux.

L'idée émergente qui consiste à avoir une gestion de cas plus centralisée est un pas en avant. Elle pourrait inclure les services de santé mentale et les services d'emploi, et pourrait être plus générale pour aider à coordonner les choses.

Il faut pour cela la collaboration des différents ordres de gouvernement, mais c'est un but qui vaut la peine d'être poursuivi.

[Translation]

Senator Boisvenu: You mention the very important topic of mental health. We know that nearly 40% of men in federal penitentiaries suffer from mental illness; for women, the proportion is as high as 60%.

When these people get out of penitentiaries, they are simply put back on the street, even though there are reintegration plans in Canada. I'm thinking, for example, of the At Home program, which has had very good results, with a reduction of nearly 90% in recidivism. This program costs nothing because funds are transferred from penitentiaries to mental health services.

What is it that the government needs to do to move in this direction rather than put these people back on the street and into a penitentiary a few years later?

[English]

Dr. Hanson: I can't speak to the strengths or weaknesses of government decision making, but I agree that something like the Homes First program is promising, both from a poverty-reduction point of view and also a criminal justice one. My hope with legislation like this is that it would help get people thinking more about how to work together toward that important goal.

[Translation]

Senator Boisvenu: Thank you very much, Dr. Hanson.

[English]

Senator Dalphond: Thank you to the panel members for their very informative comments. I must say I'm glad we have a second set of hearings. Some people were proposing that we do it in one meeting, but we would have been missing a lot.

My question is for Dr. Musayett. I'm puzzled by the fact that it's a sign that our system is not adapted and that the rate of recidivism is much higher for people who are of Indigenous background and the other type of average recidivism rate. You said, and I think it's a very critical point, that the program should be Indigenous-led and designed by Indigenous people to reflect their needs and cultures.

Are there some programs that do exist now to which we could look as models for what we should be replicating, and are they effective?

Dr. Johnson: Thank you for your question. In British Columbia, we have a couple of healing lodges that Indigenous people were involved in developing and initiating, but those are for while people are incarcerated. Once a return to a community happens, you have to look at the resources of each

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Vous abordez le sujet très important de la santé mentale. On sait que dans les pénitenciers fédéraux, près de 40 % des hommes souffrent de maladie mentale; chez les femmes, la proportion atteint 60 %.

Lorsque ces gens sortent des pénitenciers, on les remet carrément dans la rue alors qu'il existe des projets de réinsertion au Canada. Je pense entre autres au programme Chez Soi qui donne de très bons résultats, soit une réduction de près de 90 % de la récidive. Ce programme ne coûte rien parce qu'on transfère les fonds des pénitenciers vers les services de santé mentale.

Que manque-t-il au gouvernement pour qu'il emprunte cette voie plutôt que de remettre ces gens à la rue pour les retrouver dans un pénitencier quelques années plus tard?

[Traduction]

M. Hanson : Je ne peux pas parler des forces ou des faiblesses du processus décisionnel du gouvernement, mais je suis d'accord pour dire que le programme Chez Soi est prometteur, tant du point de vue de la réduction de la pauvreté que du point de vue de la justice pénale. J'espère qu'un projet de loi comme celui-ci incitera les gens à réfléchir davantage à la façon de collaborer pour atteindre cet objectif important.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Merci beaucoup, monsieur.

[Traduction]

Le sénateur Dalphond : Je remercie les témoins de leurs commentaires très instructifs. Je dois dire que je suis heureux que nous ayons une deuxième série d'audiences. Certains proposaient que nous le fassions en une seule séance, mais nous serions passés à côté de beaucoup de choses.

Ma question s'adresse à Mme Musayett. Je suis perplexe, car le taux de récidive beaucoup plus élevé pour les personnes d'origine autochtone et le taux moyen de récidive en général indiquent que notre système n'est pas adapté. Vous avez dit, et je pense que c'est un point très important, que le programme devrait être dirigé et conçu par des Autochtones pour refléter leurs besoins et leurs cultures.

Y a-t-il des programmes qui existent à l'heure actuelle et que nous pourrions utiliser comme modèles, et sont-ils efficaces?

Mme Johnson : Je vous remercie de votre question. En Colombie-Britannique, il y a quelques pavillons de ressourcement que des Autochtones ont mis sur pied, mais ces pavillons sont destinés aux personnes incarcérées. Une fois qu'une personne revient dans une collectivité, il faut tenir

individual and diverse community across the country. Urban communities, on-reserve communities, Métis communities, Inuit communities — there is not a one-size-fits-all solution.

One thing that is common, though, is the role of elders in the lives of people coming back into communities and in planning for prisoners. So if section 83(1.1) of the Corrections and Conditional Release Act does not require the input of elders into planning for prisoners, how can there be any assurance the inmate is receiving proper care and services once they return? The issue is that there aren't enough elders funded, and the ones who currently are funded are working overtime and are under-resourced. They're not supposed to continue their work with the prisoner after the prisoner has been released. That is very short-sighted. This means a break in care for the prisoners. No one, as far as I know, is talking to the elders in confidence about what they think the individuals need.

The other issue is that the Gladue reports that are currently commissioned vary in content and utility. There are no standards for what should be included in a Gladue report, and there are no guarantees that Indigenous peoples coming before the courts or being released would have one. There is no statutory requirement for a Gladue report and in what circumstances the report can be used. Gladue reports can be used to justify higher security classifications or for denying parole, but they can also be used to help with programming and release planning, because you have the history of the individuals.

When I was in Australia, I saw the Koori Courts, which are adult courts for Indigenous people coming before them. They were making recommendations upon release. They also had access to the person's child and care files when they were little people and were in government care. I remember seeing a young man come before the court. Everyone thought that there was no hope for the man; he should probably stay in jail for a long time. When the judge read out the circumstances of what happened to him when he was a little boy in foster care, every person in that courtroom understood how he got to the place he was. That level of understanding was something I've not seen happen in Canadian courts.

So we have an ability to make some recommendations for planning with the Gladue reports, if they're done appropriately, by including the elders and looking at the resources of what's available in the community or the neighbouring communities.

The Chair: I'm sorry, we're going to have to end it there. Thank you, Senator Dalphond.

Senator Busson: I, like my colleague Senator Martin, want to comment on the calibre of the witnesses here today. It's wonderful to have folks with the level of academic credentials

compte des ressources particulières à chaque collectivité, d'un bout à l'autre du pays. Les collectivités urbaines, les collectivités dans les réserves, les collectivités métisses, les collectivités inuites — il n'y a pas de solution universelle.

Cependant, le rôle des aînés est un fil conducteur commun dans la vie des gens qui reviennent dans les collectivités et dans les projets liés aux prisonniers. Donc, si le paragraphe 83(1.1) de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition n'exige pas la participation des aînés aux projets liés aux détenus, comment peut-on avoir l'assurance que le détenu recevra des soins et des services adéquats à son retour? Le problème, c'est qu'il n'y a pas suffisamment d'aînés financés, et ceux qui sont actuellement financés font des heures supplémentaires et manquent de ressources. Ils ne sont pas censés continuer à travailler avec le prisonnier après sa libération. C'est une vision à très court terme. Cela signifie une interruption de l'aide aux prisonniers. À ma connaissance, personne ne parle aux aînés en toute confiance de ce dont ils pensent avoir besoin.

L'autre problème, c'est que le contenu et l'utilité des rapports Gladue qui sont commandés actuellement varient. Il n'y a pas de normes qui dictent ce qui devrait figurer dans un rapport Gladue, et rien ne garantit que les Autochtones qui arrivent devant les tribunaux ou qui sortent de prison en auront un. La loi n'exige pas un rapport Gladue et ne dit pas dans quelles circonstances il pourrait servir. Un rapport Gladue peut servir à justifier une cote de sécurité plus élevée ou un refus de libération conditionnelle, mais il peut aussi aider à planifier un programme de libération, parce qu'on y trouve les antécédents de la personne.

Lorsque j'étais en Australie, j'ai vu les tribunaux Koori, qui sont des tribunaux pour adultes autochtones. Ils faisaient des recommandations au moment de la libération. Ils avaient accès à tous les dossiers de la personne depuis son enfance et sa prise en charge par l'État. Je me souviens d'avoir vu un jeune homme comparaître. Tout le monde pensait qu'il n'y avait pas d'espoir pour lui; il devrait probablement rester en prison pendant longtemps. Lorsque le juge a lu à haute voix le récit de ce qui lui était arrivé lorsqu'il était un petit garçon en famille d'accueil, tout le monde a compris comment il en était arrivé là où il était. Je n'ai pas vu ce genre de compréhension dans les tribunaux canadiens.

Nous avons donc la capacité de formuler des recommandations sur les plans de libération à partir des rapports Gladue, s'ils sont bien faits, en incluant les aînés et en examinant les ressources disponibles dans la collectivité ou les collectivités avoisinantes.

La présidente : Je suis désolée, mais nous allons devoir nous arrêter ici. Merci, sénateur Dalphond.

La sénatrice Busson : À l'instar de ma collègue la sénatrice Martin, j'aimerais souligner le calibre des témoins qui sont ici aujourd'hui. C'est merveilleux d'avoir des gens avec

and experience. I also want to acknowledge today that I'm speaking from the unceded territory of the Shuswap people in British Columbia.

I want to direct my question to Dr. Johnson. Your background is incredibly diverse and impressive, and I sensed in your presentation an amount of frustration. I applaud you for your initiative on the study you did on the international application of specialized First Nations courts, especially given the horrific legacy of Canadian residential schools in this country.

Is it your opinion that one of the keys to the work and focus of Bill C-228 ought to be around putting together the formation of specialized First Nations courts to deal specifically with First Nations issues and the kinds of solutions you were suggesting in your presentation? Thank you.

Dr. Johnson: Quite honestly, Senator Busson, the only hope that I felt looking at our people going through the court system has been in the First Nations courts in Canada. They are diverse across the country. No one looks at things or operates in the same way. Some have Indigenous judges, but many do not.

It is a hopeful place, and it is made that way because of our elders there. They are encyclopedias; they are our go-to cultural knowledge holders and keepers. There is a sense of compassion there because of our shared history and of living through genocidal policies in this country. We are all survivors who are still standing. There is an understanding of that and of the issues of child welfare, poverty, addictions and mental health issues that are there in the compassion of the elders. That is not to say this is going to be a carte blanche blank cheque to do with what you want. Some of the harshest responses I've heard have been from elders when they feel people have not been honest about where they are and what they have done or taken responsibility for their actions.

It is one thing to stand before a White judge as an Indigenous person; it's another thing to stand before an elder who looks like your grandmother or your grandfather and take withering criticism from them. It has much more impact to feel that from your own people. I would really point to those courts. Within existing dollars, I think the time has come to make them available to any Indigenous person across the country. That's where I see the hope.

Senator Busson: Thank you very much for your insight. Thank you.

Senator Jaffer: Thank you, chair, and to all the witnesses. I also concur with my colleagues on how much we have learned from you today. There's so much more we can learn.

un tel bagage d'éducation et d'expérience. Je tiens également à souligner aujourd'hui que je parle à partir du territoire non cédé du peuple Shuswap en Colombie-Britannique.

Ma question s'adresse à Mme Johnson. Vos antécédents sont incroyablement riches et diversifiés, et j'ai senti une certaine frustration dans votre exposé. Je vous félicite de l'initiative que vous avez eue de mener une étude sur l'application internationale des tribunaux spécialisés des Premières Nations, surtout si on songe aux terribles séquelles laissées par les pensionnats indiens au Canada.

Pensez-vous qu'une des clés du succès du projet de loi C-228 serait de mettre sur pied des tribunaux spécialisés des Premières Nations pour traiter spécifiquement des questions autochtones et appliquer des solutions comme celles que vous avez proposées dans votre exposé? Merci.

Mme Johnson : En toute franchise, madame la sénatrice, les seules fois où j'ai eu de l'espoir lorsque je voyais de nos gens avoir affaire à la justice au Canada, c'était devant des tribunaux des Premières Nations. Il y en a de toutes sortes à travers le pays. Aucun ne voit les choses ou ne fonctionne de la même façon. Certains ont des juges autochtones, mais beaucoup n'en ont pas.

Ce sont des lieux d'espoir et c'est grâce à nos aînés. Les aînés sont des encyclopédies; ils sont les gardiens et les détenteurs du savoir culturel. Il y a un sentiment de compassion en raison de notre histoire commune et de notre survie aux politiques génocidaires de notre pays. Nous sommes tous des survivants qui sont encore debout. On sent cela dans la compassion des aînés, ainsi que la compréhension des problèmes de bien-être de l'enfance, de pauvreté, de toxicomanie et de santé mentale qui en découlent. Cela ne veut pas dire pour autant que vous avez carte blanche pour faire ce que vous voulez. Certaines des réactions les plus dures que j'ai entendues venaient de la part d'aînés qui avaient l'impression que les gens n'étaient pas francs au sujet de leur situation et de ce qu'ils avaient fait ou qu'ils n'assumaient pas la responsabilité de leurs actes.

C'est une chose pour un Autochtone de se présenter devant un juge blanc; c'en est une autre de se présenter devant un aîné qui ressemble à sa grand-mère ou à son grand-père et de recevoir des critiques cinglantes de sa part. L'impact est beaucoup plus fort quand cela vient de votre propre peuple. Je recommande vivement ces tribunaux. Avec les fonds disponibles, je pense que le temps est venu de les mettre à la disposition de tout Autochtone au pays. C'est là que je vois de l'espoir.

La sénatrice Busson : Merci beaucoup de vos observations. Merci.

La sénatrice Jaffer : Merci, madame la présidente, et merci à tous les témoins. Je suis d'accord avec mes collègues pour tout ce que vous nous avez appris aujourd'hui. Et nous en avons encore tellement à apprendre.

My question is for Professor James. You have touched on it, but can you address the specialized programs for racialized prisoners when they get out and their lived realities when they leave? There's so much more I can say about when they are in prison, whereas we are talking about recidivism. What programs do you think would help if they were in place now?

Dr. James: I would think of some of these programs in the community and being run by community agencies that are populated by people of that particular background. Those people will be able to assist them, and they would be able to fully understand some of the cultural experiences and some of the expectations that they have. And some of these expectations are not only family expectations but sometimes community expectations that can be translated by people of that background to them, and they would take that into account.

There is also helping them with education. Given the fact that they might not have had support in the education system, those programs provided after might also be educational programs.

As we understand systemic racism, there is sometimes the underemployment and the unemployment of young people and people of racialized backgrounds. Being able to understand and help them think through how they might present and understand when they go into an employment situation and being able to talk about the educational experience and also to address racism they might experience would be important.

As one lawyer said to me, he has had young people of racialized — Black and South Asian — backgrounds who said it was the first time somebody has ever listened to them. When they're back in the community, working in the community with community organizations, it's the first time anyone has ever listened to them and helped them in the way they need assistance and support. I think those are some of the ways in which community programs might help and work with these people. So education is one of those ways.

I'm also saying that one-time training days that people or workers get will not do it. It has to be ongoing; it has to be an education that constantly reminds them of the situation and the people with whom they are working.

Senator Jaffer: Professor James, I have a question. I'm going to be working in the summer and have been working for many years now. You were speaking about people from the Caribbean. As you know, some very young children from the Caribbean are brought to our country and other countries too. Unfortunately, their parents never got around to getting their citizenship. Now they may find themselves going back to a Caribbean island or any other place in the world which they have no connection with and they have very little family in. Are there programs in your

Ma question s'adresse à M. James. Vous avez effleuré le sujet, mais pouvez-vous nous parler de ces programmes conçus exprès pour les prisonniers racialisés lorsqu'ils sortent de prison et de la réalité qu'ils vivent lorsqu'ils partent? Il y a tant de choses que je peux dire au sujet de leur incarcération, mais il est question ici de récidive. Selon vous, quels programmes seraient utiles s'ils étaient en place maintenant?

M. James : Je pense à ces programmes qui sont en place dans la collectivité et qui sont administrés par des organismes communautaires où œuvrent des gens qui sont passés par là. Ils sont en mesure de les aider et de comprendre pleinement certaines de leurs expériences culturelles et de communiquer certaines des attentes à leur égard. Et ce ne sont pas seulement des attentes de la famille, mais parfois des attentes de la communauté qui peuvent être traduites par ces travailleurs communautaires, justement parce qu'ils sont passés par là.

Il y a aussi lieu d'aider sur le plan de l'éducation. Étant donné qu'ils n'ont peut-être pas eu de soutien dans le système d'éducation, les programmes qu'on leur offre à la libération pourraient aussi être des programmes éducatifs.

De la façon dont nous comprenons le racisme systémique, il y a parfois le problème du sous-emploi et du chômage chez les jeunes et les personnes de milieux racialisés. Il serait important de pouvoir les aider à réfléchir à la façon de se présenter en situation d'emploi, de pouvoir parler de leur expérience de formation et aussi de s'attaquer au racisme dont ils peuvent être l'objet.

Comme un avocat me disait, il y a des jeunes de milieux racialisés — des Noirs et des Sud-Asiatiques — qui ont dit que c'était la première fois que quelqu'un les écoutait. Lorsqu'ils sont de retour dans la collectivité, qu'ils travaillent avec des organismes communautaires, c'est la première fois qu'on les écoute et qu'on les aide comme ils ont besoin d'être aidés. Ce sont là, je pense, quelques-unes des façons dont les programmes communautaires pourraient aider ces personnes et fonctionner avec elles. L'éducation en fait partie.

Je dis aussi que les formations d'un jour ne suffisent pas. Il faut que ce soit permanent, une éducation qui leur rappelle constamment la situation et les gens avec qui ils travaillent.

La sénatrice Jaffer : Monsieur James, j'ai une question. Je vais travailler pendant l'été, comme je le fais depuis de nombreuses années. Vous avez parlé des gens des Antilles. Comme vous le savez, de très jeunes enfants sont amenés des Antilles dans notre pays et dans d'autres pays aussi. Malheureusement, leurs parents n'ont jamais réussi à leur obtenir la citoyenneté. Maintenant, ils peuvent être obligés de retourner dans une île des Antilles ou dans tout autre endroit du monde où ils n'ont aucune attache et peut-être très peu de famille. Est-ce

rehabilitation program that would help people who have come out of prison to deal with this very challenging situation of immigration and being returned to their so-called homes because they are not really their homes?

Dr. James: Yes, I have some reference for some of that.

The Chair: Thank you.

Senator Oh: Thank you for your excellent presentations.

My question is for Dr. Shelly Johnson. If Bill C-228 is enacted, what additional action can the Correctional Service of Canada take to reduce the rate of recidivism among Indigenous offenders? Further, how can the proposed federal recidivism framework address the needs of Indigenous offenders?

Dr. Johnson: Senator Oh, thank you for your question. Because I'm an educator and because education has gotten many of our people into the issues that we have now through the residential school system, I believe education, like Justice Murray Sinclair said, will get us out of it.

What I see in my classroom is that many students come with very little understanding of Canadian history from the Indigenous perspective. I think the people that will make this bill go, that will enact this piece of legislation, may have a similar level of understanding. Certainly the people in federal corrections need to have more education about Indigenous history in this country. The rates of unconscious bias that people bring to their work, from people who are doing the investigations to the judges to the lawyers and the people in the programs post-incarceration, from the people taking the statistics and doing the research, have very little understanding. That's my sense. That's the first issue.

The second issue is there is very little in the way of Indigenous-specific programming that many of the people I know have lived to benefit from. The role of our elders and of our communities — for some of our communities dealing with recidivism, that may be pretty long down the list because they're drinking filthy water or they have 90% unemployment rates. There are people that are addicted. There are people that have simply given up, and the rate of suicide in our communities is very high. Because of all the other integrated issues that impact us in our daily lives, racism is in every system. It's not just something for federal corrections or provincial corrections to deal with. This has to be an integrated approach across all departments in federal, provincial and Indigenous governments. There has to be a meeting of all of those players at the table to identify what we can reasonably do in the first year, first 5 years and first 10 years.

qu'il y a des volets dans votre programme de réadaptation qui aideraient les gens qui sortent de prison à affronter cette situation très difficile d'immigration et qui sont renvoyés dans des pays qui ne sont pas vraiment le leur?

M. James : Oui, j'ai quelques références à ce sujet.

La présidente : Merci.

Le sénateur Oh : Je vous remercie de vos excellents exposés.

Ma question s'adresse à Mme Shelly Johnson. Si le projet de loi C-228 est adopté, quelles mesures supplémentaires le Service correctionnel du Canada peut-il prendre pour réduire le taux de récidive chez les délinquants autochtones? De plus, comment le cadre fédéral proposé peut-il répondre aux besoins des délinquants autochtones?

Mme Johnson : Je vous remercie de votre question, monsieur le sénateur. Étant donné que je suis dans l'éducation et que l'éducation a plongé beaucoup de nos gens dans les problèmes associés au régime des pensionnats indiens, je crois que c'est elle, comme l'a dit le juge Murray Sinclair, qui va nous en sortir.

Ce que je constate dans ma classe, c'est que beaucoup d'élèves arrivent avec une très faible compréhension de l'histoire canadienne du point de vue autochtone. Je pense que les gens qui vont appliquer cette loi seront peut-être au même niveau de compréhension. Chose certaine, les agents des services correctionnels fédéraux ont besoin de mieux connaître l'histoire des Autochtones au Canada. Avec tous les préjugés inconscients que les gens amènent avec eux au travail, depuis les enquêteurs, les juges et les avocats jusqu'aux gens qui s'occupent des programmes de réintégration, depuis ceux qui recueillent les statistiques jusqu'à ceux qui mènent les études, on voit bien qu'il y a très peu de compréhension. C'est mon impression. Voilà le premier problème.

Le deuxième, c'est qu'il y a très peu de programmes adaptés aux Autochtones dont ont pu bénéficier beaucoup de gens que je connais. Le rôle de nos aînés et de nos communautés... Dans certaines communautés, les problèmes de récidive viennent peut-être bien loin dans les priorités après la consommation d'eau insalubre ou un taux de chômage de 90 %. Il y a les toxicomanes. Il y a les gens qui abandonnent tout simplement, et le taux de suicide est très élevé dans nos communautés. À cause de tous ces problèmes qui sont imbriqués dans notre vie quotidienne, le racisme est présent dans tous les systèmes. Ce n'est pas seulement aux services correctionnels fédéraux ou provinciaux de s'en occuper. Il faut une approche concertée de tous les services concernés dans les administrations fédérale, provinciales et autochtones. Il faut réunir tous les acteurs à la même table pour déterminer ce qu'on peut raisonnablement faire au cours de la première année, des cinq premières années et des 10 premières années.

It's been 150 years getting to this place. It's going to take us some time to get out, and to be able to sit down — across governments and across communities — to say that what might work for the Mi'kmaq in the east is not going to work for the Blackfoot in Alberta. It has to be something that includes the people from those communities, saying, "This is what we believe will help. This is what we believe will support." There has to be money to make that go. If we're expecting it to happen within existing budgets, we're going to have exactly what we have now 20 years from now.

Senator Richards: I think my question has probably been answered, but I will ask Dr. Hanson to clarify a little. Do federal prisons or RCMP have any data on recidivism just by the very nature of their jobs? Are there any statistics that focus on recidivism among gang members in our inner cities? If not, there should be, but could you answer that quickly please?

Dr. Hanson: There are a number of different systems that have been set up to keep track of recidivism rates. The RCMP have some, which is organized through the CPIC, the Canadian Police Information Centre, but it's not organized in a way that is easy to generate as statistics. They can look up an individual. They can look up "David Richards" and see if he has previously been involved in crime. However, the RCMP system is not set up to tell what proportion of the individuals that are in the system come back in any particular year. It's not organized that way. It could be, but it is not.

Provincial police contribute. Some provinces keep their own statistics about the rates. They do keep track already, but they do it differently across different provinces. Specifically on gang members, there is some research on that. It is usually not on a systematic basis but more on a specialized research level.

Senator Richards: These people aren't talking to each other? The different departments and the different facilities, like the provincial and federal, aren't really talking to each other about this?

Dr. Hanson: Well, they talk occasionally, but they haven't talked enough to make a system that would work on a national basis. There have been discussions over the last two decades of trying to get this to work. However, to my knowledge, it's still pilot projects or specific locations.

Senator Richards: Thank you very much.

Senator McPhedran: My question is directed primarily to you, Professor Johnson. I want to make sure that I heard what you said correctly. I thought I heard you indicate, given that the whole focus of this bill is on creating a federal framework, that

Cela fait 150 ans que nous sommes dans le pétrin. Il nous faudra un certain temps pour en sortir, pour être capables de nous asseoir — entre gouvernements et entre communautés — pour comprendre que ce qui convient aux Micmacs dans l'Est ne convient pas aux Pieds-Noirs en Alberta. Il faut que les gens de ces communautés puissent dire eux-mêmes : « Voici ce qui, selon nous, sera utile. Voici ce qui pourra aider. » Il faut y mettre de l'argent, évidemment. Si nous pensons que cela va se faire avec les budgets actuels, nous allons être exactement au même point dans 20 ans.

Le sénateur Richards : Je pense qu'on a probablement répondu à ma question, mais je vais demander à M. Hanson d'apporter quelques précisions. Est-ce que les prisons fédérales ou la GRC ont des données sur la récidive, de par la nature même de leur travail? Est-ce qu'il y a des statistiques sur la récidive chez les membres des gangs de rue de nos centres-villes? Sinon, il devrait y en avoir, mais pourriez-vous m'éclairer rapidement, s'il vous plaît?

M. Hanson : Un certain nombre de systèmes différents ont été mis en place pour surveiller les taux de récidive. La GRC en a quelques-uns, qui fonctionnent par l'entremise du Centre d'information de la police canadienne, mais ce n'est pas organisé de façon à ce qu'on puisse facilement en tirer des statistiques. On peut faire une recherche de personne. On peut chercher « David Richards » et voir s'il a déjà été impliqué dans un crime. Cependant, le système de la GRC n'est pas conçu pour dire quelle proportion des personnes fichées récidivent dans une année donnée. Ce n'est pas organisé de cette façon. Cela pourrait l'être, mais ce n'est pas le cas.

Les polices provinciales contribuent. Certaines provinces tiennent leurs propres statistiques sur les taux de récidive. Elles surveillent déjà la situation, mais elles le font différemment de l'une à l'autre. Pour ce qui est des membres de gangs, il se fait des recherches à ce sujet, pas de façon systématique, mais plutôt des recherches spécialisées.

Le sénateur Richards : Les gens ne se parlent pas? Les différents services de police et les différents établissements, ceux des provinces et du fédéral, ne s'en parlent pas vraiment?

M. Hanson : Eh bien, ils s'en parlent à l'occasion, mais pas assez pour que cela devienne un système qui fonctionnerait à l'échelle nationale. Il y a eu des discussions au cours des deux dernières décennies pour essayer de mettre cela en marche. À ma connaissance, cependant, il s'agit encore de projets pilotes ou d'endroits délimités.

Le sénateur Richards : Merci beaucoup.

La sénatrice McPhedran : Ma question s'adresse principalement à vous, madame Johnson. Je veux m'assurer d'avoir bien entendu ce que vous avez dit. Tout l'objet de ce projet de loi est d'établir un cadre fédéral, n'est-ce pas? Or, Je

there were some specific aspects of the final report that came from the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls that were relevant to the building of this framework. Did I hear you correctly?

Dr. Johnson: Yes, you did.

Senator McPhedran: Thank you. I've been looking more carefully at section 2, clause 2 of the bill. Subsection 2 says that "The framework must include measures . . ." and then goes (a) through (e). I wondered whether any of those points — (a) through (e) — resonate with the point you were making about the final report of the inquiry. If so, could you please say a bit more about that?

Dr. Johnson: What I was referencing was breaking down barriers to data sharing. If you look at the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls national action plan data and the working group's plan, you will find some information that I think would be helpful to your committee.

The other piece is that when we're looking at promoting the reintegration of people who have been incarcerated back into the community through access to adequate and ongoing resources, one of the things I was asking is if anyone has spoken to the people who are recidivists. Why have they reoffended, and what would have helped them not reoffend? I know it's a very transient community a lot of the time, but that is so key and critical. It seems beyond common sense. Just ask the people who have been involved. What is it that caused you to reoffend? Was it a lack of supports? Was it a lack of programs and services? Was it waiting too long? Was it programs and services that were not appropriate? Was it your education level that was holding you back? Was it your mental health? We can all sit back and guess, but unless we ask the people and take the time to listen and then create healing plans based on what is important for them, I think it's just going to be a revolving door.

That's what I'm seeing, anyway.

Senator McPhedran: Am I understanding your answer — especially the last part — as indicating that, at the present time, you don't think there are existing best practices, if you will, or appropriate practices in place? Is this something that has to be created?

Dr. Johnson: I think so. I'm thinking that in terms of Indigenous people, we can all sit back and say, "Well, you know, it's just a big revolving door." However, we've not stopped and looked at what the needs, issues and resources are. We've not asked Indigenous people themselves, "What do you think would make a difference in your life?" I can tell you that in the work I did with First Nations courts and with all the Indigenous people

crois vous avoir entendue dire qu'il y avait dans le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées certains aspects précis qui se rapportaient à l'établissement de ce cadre. Est-ce que je vous ai bien entendue?

Mme Johnson : Oui, vous m'avez bien entendue.

La sénatrice McPhedran : Merci. J'ai examiné plus attentivement l'article 2 du projet de loi. Au paragraphe (2), on dit : « Le cadre prévoit des mesures visant à [...] », puis cela continue avec les alinéas a) jusqu'à e). Je me demande si l'un ou l'autre de ces alinéas rejoint ce que vous disiez au sujet du rapport final de l'enquête. Si c'est le cas, pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Mme Johnson : Je parlais de supprimer les obstacles au partage des données. Si vous examinez les données du plan d'action national découlant de l'enquête et le plan du groupe de travail, vous trouverez des renseignements qui, je crois, seraient utiles à votre comité.

Ensuite, lorsqu'on parle de « favoriser la réinsertion sociale des personnes qui ont été incarcérées grâce à l'accès à des ressources adéquates et continues [...] », une des choses que je demandais, c'est si quelqu'un a parlé aux récidivistes. Pourquoi est-ce qu'ils ont récidivé, et qu'est-ce qui les aurait aidés à ne pas récidiver? Je sais que c'est un milieu très mouvant la plupart du temps, mais c'est tellement essentiel que cela s'impose à l'évidence. Il suffit de demander aux gens mêmes qui sont impliqués. Qu'est-ce qui vous a amené à récidiver? Est-ce un manque de soutien? Est-ce un manque de programmes et de services? Deviez-vous attendre trop longtemps? Est-ce que les programmes et les services étaient mal adaptés? Est-ce votre niveau de scolarité qui vous empêchait d'avancer? Est-ce à cause de votre santé mentale? Nous pouvons bien rester assis et jouer aux devinettes, mais à moins de demander aux premiers intéressés et de prendre le temps de les écouter, puis de créer des plans de guérison en fonction de ce qui est important pour eux, je pense que ce ne sera qu'une porte tournante.

C'est ainsi que je vois les choses, en tout cas.

La sénatrice McPhedran : Si j'ai bien compris votre réponse, surtout la dernière partie, vous dites qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de pratiques exemplaires ou, si vous voulez, de pratiques adaptées? Est-ce qu'il faut les créer?

Mme Johnson : Je pense que oui. En ce qui concerne les Autochtones, nous pouvons bien rester assis et dire : « Eh bien, vous savez, c'est juste une grande porte tournante. » Nous n'avons pas pris le temps d'examiner les besoins, les problèmes et les ressources. Nous n'avons pas demandé aux Autochtones mêmes ce qui, selon eux, ferait une différence dans leur vie. Je peux vous dire que dans le cadre de mon travail auprès

coming before, there were very few of anyone — probation or parole officers — that actually sat down with them and said, “So what was going on? What caused you to redo this?” I think that’s a fundamental first step.

Senator Moodie: Thank you to the witnesses for being here today. Anyone can answer this question. Do you have any data on the impact of recidivism on children? What is the impact of having a parent or a close family member going in and out of jail, and how does this increase the likelihood that children will end up in the judicial system themselves?

The second part of my question is: What programs are in place that you are aware of that could help families with children of individuals who have been impacted by incarceration?

Dr. Johnson: This was a large study that I did of a major urban Indigenous child welfare agency in downtown Vancouver. They currently have about 400 children in their care. When we reviewed the children’s files, we found an overwhelming number of their parents and grandparents had been in the Canadian residential school system and then the Canadian child welfare system. Of the children whose parents were incarcerated, very few of those that we tracked ended up in the justice system.

I can say that in my own family, this is an issue that has touched all of us. In my family, we can draw a straight line from very young parents to children ending up in foster care to children graduating to the justice system to early death. I don’t think my family is unique in that way.

There is, to my knowledge, very little in the way of data tracking. Children who have left the child welfare system into the justice system — it’s really only anecdotal evidence that I saw from sitting in the First Nations courts, seeing the people come through and talking about their experiences in foster care. I would say in one year, in the First Nations Court in New Westminster, probably 90% of the people who came through that court were former children in care. And most of them were parents. Again, it’s data that is not tracked that should be.

Senator Moodie: Dr. Cortoni, it looked like you might have an answer.

Dr. Cortoni: I actually don’t have a clear answer in terms of statistics on the proportion of children of offenders who themselves later become involved in the criminal justice system. I am aware, though, that there have been efforts for children of offenders to try doing some programming for them, but typically

des tribunaux des Premières Nations et de tous les Autochtones qui y sont passés, j’ai rarement vu un agent de probation ou de libération conditionnelle s’asseoir avec eux et demander : « Qu’est-ce qui s’est passé? Qu’est-ce qui vous a poussé à recommencer? » Je pense que c’est une première étape fondamentale.

La sénatrice Moodie : Je remercie les témoins d’être ici aujourd’hui. N’importe qui peut répondre à cette question. Avez-vous des données au sujet de l’impact de la récidive sur les enfants? Comment est-ce que cela se répercute d’avoir un parent ou un proche qui fait des séjours en prison, et dans quelle mesure est-ce que cela augmente la probabilité que les enfants se retrouvent eux-mêmes dans le système judiciaire?

Deuxièmement, quels programmes sont en place, à votre connaissance, pour aider les familles touchées par l’incarcération d’un proche?

Mme Johnson : Il y a cette vaste étude que j’ai menée au centre-ville de Vancouver sur un important organisme de protection de l’enfance autochtone en milieu urbain. Cet organisme a actuellement environ 400 enfants sous sa garde. En examinant les dossiers des enfants, nous avons constaté qu’un nombre écrasant de leurs parents et grands-parents avaient connu le régime des pensionnats indiens du Canada, puis celui du système canadien de protection de l’enfance. Parmi les enfants dont les parents ont été incarcérés, très peu de ceux que nous avons suivis ont abouti dans le système judiciaire.

Je peux dire que dans ma propre famille, c’est un problème qui nous touche tous. Dans ma famille, nous pouvons établir un lien direct entre des parents très jeunes, des enfants qui sont confiés à des familles d’accueil, puis qui se retrouvent dans le système judiciaire et qui connaissent enfin une mort prématurée. Je ne pense pas que ma famille soit la seule dans ce cas.

À ma connaissance, il se fait très peu de suivi des données. Les enfants qui sont passés du système de protection de l’enfance au système judiciaire... Ce ne sont que des observations empiriques que j’ai faites en siégeant à des tribunaux des Premières Nations, où des gens venaient parler de leur expérience des familles d’accueil. Je dirais qu’en un an, probablement 90 % des gens qui sont passés devant le tribunal des Premières Nations de New Westminster avaient été confiés à des familles d’accueil dans leur enfance. Et la plupart étaient devenus des parents. Là encore, ce sont des données qui ne sont pas suivies et qui devraient l’être.

La sénatrice Moodie : Madame Cortoni, il m’a semblé que vous auriez voulu répondre à la question.

Mme Cortoni : En fait, je n’ai pas de chiffres précis sur la proportion d’enfants de délinquants qui se retrouvent eux-mêmes plus tard dans le système de justice pénale. Je sais, cependant, qu’il y a eu des efforts pour mettre sur pied des programmes à leur intention, mais il s’agit dans la plupart des cas de projets

those are pilot projects that show a lot of promise but then eventually, for whatever reason, are abandoned, whether it's lack of funding, the person responsible moved on, et cetera. Thank you.

Senator Pate: Thank you to the witnesses. Dr. Johnson, like you, I've had the privilege and responsibility of sitting in on Indigenous courts here on this continent, on Turtle Island, as well as others, such as Maori courts and Murri and Koori courts and other Indigenous courts in Australia. I was also involved in some research 21 years ago with individuals who were coming out of prison.

It probably won't shock you to find that, similar to the Truth and Reconciliation Commission and the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls, what we found was that individuals who were exiting prison said they needed three things to succeed, and those who succeeded had those three things. They were basically a place to live; a community of support, whether that was familial or community or otherwise defined by the individual; and a means to support themselves, including something meaningful to do. You're nodding, so it sounds like you won't be surprised that the research showed that.

During this pandemic, I'm aware of a number of individuals who previously would not have been able to garner a release, Indigenous women in particular who had been labelled seriously dangerous and violent who, because of the manner in which the corrections system had assessed them, could not access any community resources. Because of the conditions of confinement that amounted to isolation, the Parole Board agreed to release them. They went to their own homes. It may or may not surprise you that, two years on for one and six months on for another, they are doing extremely well. Even the corrections system folks who initially did not support their release are now very supportive.

It strikes me that the reason all the courts, as well as the inquiries, look at things like shoring up resources — as you've spoken about in terms of child welfare services — rather than adding onto the criminal legal system after incarceration, is that this kind of support seems to be more effective. Have you seen additional examples besides those you have already shared where communities have been able to take control and where we are seeing fewer young people in the child welfare system, and then in the juvenile system and the adult system?

Dr. Johnson: From my perspective, I've seen Canada fighting First Nations children in court for additional resources. I've seen underfunded resources. When the underfunding and the lack of support starts in childhood, there is a pretty good chance that will

pilotes qui, bien que très prometteurs, finissent par être abandonnés pour diverses raisons : manque de financement, départ de la personne responsable, et cetera.

La sénatrice Pate : Je remercie les témoins. Madame Johnson, j'ai eu, comme vous, le privilège et la responsabilité de siéger à des tribunaux autochtones ici sur ce continent, l'île de la Tortue, ainsi qu'à d'autres tribunaux, comme ceux des Maoris et ceux des Murris, des Koori et d'autres en Australie. J'ai aussi participé, il y a 21 ans, à des études sur les personnes qui sortaient de prison.

Vous ne serez probablement pas étonnée d'apprendre que, tout comme la Commission de vérité et réconciliation et l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, nous avons relevé que les personnes sortant de prison disaient avoir besoin de trois choses pour réussir et que celles qui ont réussi les avaient. Il leur fallait, essentiellement, un endroit où vivre, un groupe de soutien — familial, communautaire ou ayant une autre forme définie par la personne concernée — et un moyen de subvenir à leurs besoins, notamment quelque activité valorisante. Je vous vois hocher la tête et je suppose donc que vous n'êtes pas étonnée de ces résultats de recherche.

Pendant la pandémie, j'ai connu plusieurs personnes qui n'auraient pas pu auparavant obtenir une remise en liberté, en particulier des femmes autochtones qui avaient été désignées comme dangereuses et violentes et qui, du fait de l'évaluation que le système correctionnel en avait faite, n'avaient accès à aucune ressource communautaire. Comme les mesures de confinement durant la pandémie équivalaient à l'isolement, la Commission des libérations conditionnelles a accepté leur remise en liberté, et elles sont rentrées chez elles. Vous ne serez peut-être pas étonnée d'apprendre que, après deux ans dans un cas et six mois dans un autre cas, elles s'en tirent extrêmement bien. Même les gens du système correctionnel, au départ réfractaires à ces remises en liberté, y sont maintenant très favorables.

Il me semble que la raison pour laquelle tous les tribunaux, ainsi que les enquêtes, se penchent sur des facteurs comme l'accroissement des ressources — comme vous l'avez dit au sujet des services de protection de l'enfance — afin d'éviter d'alourdir le système de justice pénale après l'incarcération, c'est que ce genre de soutien semble être plus efficace. Avez-vous vu des exemples, outre ceux que vous avez déjà donnés, où les collectivités ont été en mesure d'assumer cette responsabilité et de diminuer le nombre de jeunes qui, du système de protection de l'enfance, passent au système judiciaire pour les jeunes, puis au système judiciaire pour adultes?

Mme Johnson : J'ai vu le Canada s'opposer devant les tribunaux à des demandes d'accroissement de ressources destinées aux enfants de Premières Nations. J'ai vu le sous-financement de ressources. Lorsque le sous-financement et

follow those people. If you have poor education, what are you going to do in this country, besides a service industry job with something less than Grade 12 education? The schools that we have on reserves are experiencing significantly less funding than those off-reserve. The level of racism that runs through all of our institutions negatively impacts those children.

You can't take something that has been very helpful in one community and just transplant it into another community. It takes time, it takes resources, and it takes initiative to develop a program or a service that will be helpful. When our traditions, our language and our culture have been trampled into the ground for 150 years, it will take some time to bring that back.

I can't stand here and say we will wave a magic wand and everything will be great, because it's not that way in cities across this country. It's not going to be that way across this country in First Nations communities. We have to start at the beginning. We have to start with asking people what will work and actually put some resources behind what they say.

The Chair: Dr. Johnson, my apologies, I feel like I keep cutting you off. Senator Pate's time is up. We have just a couple of minutes for a second round.

[Translation]

Senator Dagenais: My question is for Ms. Cortoni. I know your expertise in sexual cases. Do you have any idea how many cases can't be rehabilitated, despite all the medical and other interventions that are offered?

[English]

Dr. Cortoni: That is a very interesting question. I've looked at numbers once upon in life, over time, especially when I was working with the highest-risk offenders in Kingston Penitentiary. Frankly, it's a bit of a guess or estimate if you will, but I would say it's a very small proportion of the highest-risk offenders whom, as far as I'm concerned, we don't know what to do with, no matter what, as you said, in terms of the amount of psychological or medical treatment they might want to receive.

The vast majority — and I base that on the research results from Dr. Hanson on risk assessment and recidivism rates — of sexual offenders, as long as they can stay in the community for 5 and up to 10 years or more, do well. The longer they are in the community, the less their risk of reoffending. Generally, sexual offenders, as a group, have less recidivism rates

le manque de soutien se font sentir dès l'enfance, il y a de bonnes chances que les gens suivent le chemin que vous venez de décrire. Quel avenir s'offre, dans ce pays, à ceux qui ont fait de piètres études, qui n'ont pas terminé l'école secondaire, à part un travail dans le secteur des services? Les écoles dans les réserves reçoivent beaucoup moins de financement que celles hors réserve. Le racisme qui imprègne toutes nos institutions a une incidence néfaste sur ces enfants.

On ne peut pas prendre une formule qui s'est avérée très utile dans une collectivité et la transposer dans une autre. Il faut du temps, des ressources et de l'initiative pour élaborer un programme ou un service qui sera utile. Nos traditions, notre langue et notre culture ont été piétinées pendant 150 ans, et il faudra donc un certain temps pour les rétablir.

Je ne peux pas prétendre que nous avons une baguette magique et que tout ira pour le mieux parce que ce n'est simplement pas le cas dans les villes. Ce ne sera pas le cas ailleurs au pays dans les collectivités des Premières Nations. Nous devons commencer au début. Nous devons, au départ, demander aux gens ce qui fonctionnera et, de plus, accorder des ressources pour les soutenir dans ce qu'ils estiment utile.

La présidente : Je suis désolée, madame Johnson. J'ai l'impression de vous interrompre sans cesse. Le temps de parole de la sénatrice Pate est écoulé. Il ne nous reste que quelques minutes pour un deuxième tour de questions.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Ma question s'adresse à Mme Cortoni. Je connais votre expertise en matière de cas de nature sexuelle. Avez-vous une idée du nombre de cas qui ne sont pas récupérables, malgré toutes les interventions médicales ou autres qui sont offertes?

[Traduction]

Mme Cortoni : C'est une question très intéressante. J'ai examiné les chiffres une fois dans ma vie, lorsque je travaillais avec des délinquants à risque élevé au pénitencier de Kingston. Franchement, c'est un peu une supposition ou une estimation, si vous voulez, mais je dirais qu'il y a une très petite proportion des délinquants à risque élevé avec lesquels, en ce qui me concerne, nous ne savons pas quoi faire, quels que soient, comme vous l'avez dit, les traitements psychologiques ou médicaux qu'ils pourraient vouloir recevoir.

La grande majorité — je me base ici sur les résultats de recherche de M. Hanson sur l'évaluation du risque et les taux de récidive — des délinquants sexuels, tant qu'ils peuvent demeurer dans la collectivité entre 5 et 10 ans, voire davantage, s'en tirent bien. Plus longtemps ils restent dans la collectivité, moins ils risquent de récidiver. En général, les délinquants sexuels,

in terms of sexual offences compared to other offenders, say, violent, non-sexual offenders. The nature of the crime, of course, makes it very different for everyone to deal with one repeat offence.

The other issue which has huge promise, including for offenders considered at a 100% risk of recidivism, are the Circles of Support and Accountability developed in Ontario back in the 1990s. These are community-based programs manned by volunteers, but these volunteers are trained by sex offender specialists — people like me, for example — and also by police officers. They learn what to watch out for while offering support and learn what kind of support is needed for these men who are extremely high-risk.

Senator McPhedran: This is a question addressed to any panellist who wishes to respond. I'm referencing again clause 2, which talks about what the framework must include. My question is related to subparagraph 2(c) which says it must "support faith-based and communal initiatives that aim to rehabilitate people"

Could I have a response, please, whether anyone has any documentation on faith-based initiatives and whether anyone has concerns?

Dr. Cortoni: If it's okay, I will follow up what I was just saying about Circles of Support. I think they are good examples in this context. They're not entirely faith-based although they were started by faith-based individuals. It is a communal initiative where volunteers offer support while holding accountable the offenders who choose to participate.

This is not a correctional program. This is not mandated by the criminal justice system. The offender has to volunteer to be part of it. The volunteers are supported by specialists to help them understand what to pay attention to. That's a prime example. They've been spreading in many jurisdictions across the world and showing great effectiveness in reducing sexual recidivism among high-risk sexual offenders.

Dr. Hanson: I think faith-based involvement, in and of itself, can be an intrinsic good for those faith communities and may or may not be something that reduces recidivism. If it's going to be part of a recidivism-reduction strategy, I think there are some evidence requirements to justify that. The Circles of Support has that evidence, but a lot of programs do not. I think this is something you need to pay attention to.

collectivement, ont des taux de récidive inférieurs à ceux des autres délinquants, par exemple, les auteurs de crimes violents ou de crimes non sexuels. La nature du crime, bien sûr, fait qu'il est très différent pour tous ceux qui s'occupent de cas de récidive unique.

L'autre approche très prometteuse, y compris pour les délinquants dont le risque de récidive est de 100 %, est celle de Circles of Support and Accountability, mise au point en Ontario dans les années 1990. Il s'agit de programmes communautaires mis en œuvre par des bénévoles, mais des bénévoles formés par des spécialistes de la délinquance sexuelle — des gens comme moi, par exemple — et aussi par des policiers. Ils apprennent, tout en offrant du soutien, ce pour quoi il faut être aux aguets et quel genre de soutien est nécessaire pour ces hommes présentant un risque extrêmement élevé.

La sénatrice McPhedran : Ma question s'adresse à tous les témoins. Je me reporte encore une fois à l'article 2, qui énonce les mesures prévues par le cadre. Elle porte plus précisément sur le sous-alinéa 2c), qui prévoit qu'il faut « appuyer les initiatives à caractère confessionnel et communautaire axées sur la réinsertion sociale des personnes qui ont été incarcérées [...] »

Y a-t-il parmi vous quelqu'un qui a de la documentation sur les initiatives à caractère confessionnel ou qui a des préoccupations à ce sujet?

Mme Cortoni : Si vous le permettez, je vais poursuivre sur ce que je disais au sujet de Circles of Support. Je pense que ce sont de bons exemples dans ce contexte. Ce ne sont pas des initiatives entièrement fondées sur la foi religieuse, même si elles ont été lancées par des personnes professant une foi. Il s'agit d'initiatives communautaires où des bénévoles offrent du soutien tout en mettant les délinquants qui choisissent de participer devant leur responsabilité.

Ce n'est pas un programme correctionnel. Ce n'est pas mandaté par le système de justice pénale. Le délinquant doit se porter volontaire pour participer au programme. Les bénévoles ont l'appui de spécialistes qui les aident à comprendre à quoi il faut prêter attention. C'est un excellent exemple. Les initiatives de ce genre, qui se répandent dans beaucoup de pays, réduisent très efficacement la récidive chez les délinquants sexuels à risque élevé.

M. Hanson : Je pense que la participation fondée sur la foi peut, en soi, constituer un bien intrinsèque pour ces groupes confessionnels et peut être, ou ne pas être, un facteur qui réduit la récidive. Si ces programmes doivent faire partie d'une stratégie de réduction de la récidive, je pense qu'il faudra faire la démonstration de leur utilité. Circles of Support peut faire cette démonstration, mais beaucoup de programmes ne le peuvent pas. Je pense que c'est une chose à laquelle vous devez prêter attention.

The Chair: Let me take a moment to thank all our witnesses. This has been an excellent panel. We're grateful for the time you have given us in appearing before the committee today. Thank you very much.

Honourable senators, we are now ready to proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-228, An Act to establish a federal framework to reduce recidivism.

Before we begin, I want to remind senators of a number of points. If at any point a senator is not clear where we are in the process, please ask for clarification.

I also wish to remind senators that when more than one amendment is proposed in a clause, amendments should be proposed in order of the lines of the clause. Therefore, before we take up an amendment in a clause, I will be verifying whether any senators had intended to move an amendment earlier in that clause.

If a senator moves an amendment, it would be helpful to identify to the committee other clauses in the bill where the amendment could have an effect. If a senator is opposed to an entire clause, I remind you that in committee the proper process is not to move a motion to delete the entire clause but to vote against the clause.

As chair, I will do my utmost to ensure that all senators wishing to speak have the opportunity to do so. If you wish to intervene at any point in the process, you are asked to use the "raise hand" feature in Zoom to signal the chair.

Finally, I wish to remind honourable senators that if there is any uncertainty as to the results of a voice vote or a show of hands, the most effective route is to request a roll call vote. Senators are aware that any tied vote negates the motion in question.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-228, An Act to establish a federal framework to reduce recidivism?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

La présidente : Permettez-moi de prendre un moment pour remercier tous les témoins de cet excellent groupe. Nous vous sommes reconnaissants du temps que vous nous avez accordé pour témoigner devant le comité aujourd'hui. Merci beaucoup.

Chers collègues, nous sommes maintenant prêts à procéder à l'étude article par article du projet de loi C-228, Loi établissant un cadre fédéral visant à réduire la récidive.

Avant de commencer, je tiens à rappeler un certain nombre de points. Si, à un moment donné, l'un des membres du comité ne sait pas clairement où nous en sommes dans le processus, il ne doit pas hésiter à demander des éclaircissements.

Je rappelle également que, lorsqu'il y a plus d'une proposition d'amendement d'un article, les amendements doivent être présentés suivant l'ordre des lignes de l'article. Par conséquent, avant de procéder à l'étude d'un amendement, je vais vérifier si des membres avaient l'intention de proposer, pour cet article, un amendement antérieur.

Si un membre propose un amendement, il serait utile de signaler au comité les autres articles du projet de loi sur lesquels l'amendement pourrait se répercuter. Je vous rappelle que, si un membre s'oppose à un article en entier, la procédure appropriée en comité n'est pas de proposer une motion visant à supprimer l'article en entier, mais de voter contre l'adoption de l'article quand il sera mis aux voix.

Je ferai de mon mieux pour que tous les membres qui souhaitent prendre la parole aient l'occasion de le faire. Si vous souhaitez intervenir, à n'importe quel moment du processus, vous devez utiliser la fonction « Lever la main » dans l'application Zoom pour signaler votre intention à la présidence.

Enfin, je tiens à rappeler aux membres que, s'il y a une incertitude quant aux résultats d'un vote oral ou à main levée, la façon la plus efficace de procéder est de demander un vote par appel nominal. Les membres savent que tout vote à l'égalité des voix annule la motion en question.

Êtes-vous d'accord pour que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-228, Loi établissant un cadre fédéral visant à réduire la récidive?

Des voix : D'accord.

La présidente : Êtes-vous d'accord pour suspendre l'adoption du titre?

Des voix : D'accord.

La présidente : Êtes-vous d'accord pour suspendre l'adoption du préambule?

Des voix : D'accord.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 3 carry?

Senator McPhedran: I'm sorry, Madam Chair. This is moving so quickly. I do want to address concern about clause 2, please. For clause 2, do you mean with (1) and (2) and (a) through (e), all of that?

The Chair: That would be correct.

Senator McPhedran: Then, yes, I most definitely want to return to that, please.

Senator Martin: May I ask, Senator McPhedran, are you just wanting to have a discussion on this item or do you have something else that you were proposing?

Senator McPhedran: Yes. Based on the panel that we just heard, which closed about 60 seconds ago, I have a concern about a specific part of clause 2(2) and wanted to address that.

Senator Martin: When you say you want to address it, are you looking at a potential amendment? Because we're already past that particular item. You didn't speak up as we were going through it.

Senator McPhedran: Well, I was trying very hard to speak up.

Senator Martin: Technically, we have adopted that.

Senator McPhedran: I was trying very hard to speak up and I was waving.

The Chair: Senator McPhedran, could you raise your concern and perhaps we can hear it?

Senator Martin: Before we give leave to return to it — this has taken me a little bit by surprise — I would like to hear what it is. Does it require leave to return to it? Because we've already moved on, actually.

Senator McPhedran: I'm quite intrigued by the desire to shut off discussion on this. This is a matter of seconds that we've gone past it. Yes, I am asking if we could return.

La présidente : Êtes-vous d'accord pour suspendre l'adoption de l'article 1, qui contient le titre abrégé?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 3 est-il adopté?

La sénatrice McPhedran : Je suis désolée, madame la présidente. Les choses avancent tellement vite. Je tiens à exprimer des préoccupations au sujet de l'article 2, s'il vous plaît. Quand vous dites l'article 2, est-ce que vous incluez les paragraphes (1) et (2) et les alinéas a) à e), tout cela?

La présidente : Oui, c'est le cas.

La sénatrice McPhedran : Alors, oui, je veux certainement y revenir, je vous prie.

La sénatrice Martin : Puis-je vous demander, sénatrice McPhedran, si vous voulez simplement discuter de cet article ou si vous avez autre chose à proposer?

La sénatrice McPhedran : Oui. Après avoir entendu le groupe de témoins qui est parti il y a environ une minute, j'ai une préoccupation au sujet d'une disposition particulière du paragraphe 2(2) et je voudrais en parler.

La sénatrice Martin : Lorsque vous dites que vous voulez en parler, envisagez-vous un amendement? Parce que nous avons déjà dépassé ce point. Vous n'êtes pas intervenue quand nous examinions cet article.

La sénatrice McPhedran : Eh bien, je cherchais à intervenir.

La sénatrice Martin : Nous avons formellement adopté l'article en question.

La sénatrice McPhedran : J'essayais de mon mieux de me faire entendre et j'agitais la main.

La présidente : Sénatrice McPhedran, pourriez-vous nous faire part de vos préoccupations et pourrions-nous les entendre?

La sénatrice Martin : Avant d'autoriser ce retour en arrière — j'en reste un peu surprise —, j'aimerais savoir de quoi il s'agit. Faut-il obtenir l'autorisation pour y revenir? En fait, nous sommes déjà passés à autre chose.

La sénatrice McPhedran : Cette hâte à empêcher la discussion sur cet article me laisse perplexe. Nous y étions encore il y a quelques secondes à peine. Oui, je demande si nous pouvons revenir.

Senator Martin: My question, simply, is clarification. I did receive Senator Pate's observation. Are you proposing an observation? If you are proposing an amendment, that is a very different situation. I would like to understand what it is you're asking for. We have moved past that. We are at a different clause at the moment.

Senator McPhedran: I am asking that we return. We've moved past it in a matter of seconds.

[Translation]

Senator Boisvenu: If it's amended, it returns to the House.

[English]

Senator Martin: Yes. That's why I'm concerned.

I would like to ask Senator McPhedran: We did hear two witnesses explain their point of view. If you're looking at observations, that's something we can do afterwards and we can continue, rather than giving leave to go back to that particular clause.

Senator McPhedran: I can make this into an observation.

Senator Martin: Okay. That would be important. I apologize for intervening, but I was concerned about what it is you were proposing. Thank you very much, Senator McPhedran, for clarifying that it will be an observation.

The Chair: Thank you, Senator McPhedran.

Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

La sénatrice Martin : Ma question est simplement pour clarifier les choses. J'ai reçu l'observation de la sénatrice Pate. Proposez-vous une observation? Si vous proposez un amendement, c'est très différent. J'aimerais comprendre ce que vous demandez. Nous sommes passés à autre chose. Nous en sommes actuellement à un article différent.

La sénatrice McPhedran : Je demande que nous y revenions. Nous y étions encore il y a quelques secondes.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : S'il est amendé, il retourne à la Chambre.

[Traduction]

La sénatrice Martin : Oui. C'est ce qui me préoccupe.

Voici ce que je voudrais savoir de la sénatrice McPhedran. Nous avons entendu deux témoins expliquer leur point de vue. S'il est question de faire des observations, c'est quelque chose dont nous pouvons nous occuper plus tard et, pour le moment, nous pouvons continuer, plutôt que d'autoriser un retour à cet article particulier.

La sénatrice McPhedran : C'est une observation que je voudrais formuler.

La sénatrice Martin : D'accord. C'est important. Je m'excuse d'intervenir, mais j'étais inquiète de ce que vous vouliez proposer. Merci beaucoup, sénatrice McPhedran, d'avoir précisé qu'il s'agira d'une observation.

La présidente : Merci, sénatrice McPhedran.

L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le préambule est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Senator Pate: On division.

The Chair: Does the committee wish to consider appending observations? I believe we have two. Shall we go in camera to discuss the observations?

Hon. Senators: Agreed.

(The committee continued in camera.)

La sénatrice Pate : Avec dissidence.

La présidente : Le comité souhaite-t-il annexer des observations au rapport? Je crois que nous en avons deux. Le comité veut-il continuer à huis clos pour discuter le texte des observations?

Des voix : D'accord.

(La séance se poursuit à huis clos.)
